



RAPPORT D'ÉTAPE
À
MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE
ET
MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

« LA MAISON DE L'HISTOIRE »

**POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE RECHERCHE ET
DE COLLECTIONS PERMANENTES DEDIE À L'HISTOIRE
CIVILE ET MILITAIRE DE LA FRANCE**

HERVÉ LEMOINE
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE

« Pour la création d'un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France »

Rapport d'étape adressé

**À Monsieur le Ministre de la Défense
et
Madame la Ministre de la Culture et de la Communication**

Note liminaire

Ce rapport d'étape a pour ambition de présenter les premières orientations qui pourraient être retenues et validées afin de répondre aux objectifs définis par la lettre de mission du 20 novembre 2007, à savoir : « **proposer des solutions concrètes en vue de la réalisation du centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France, souhaité par le Président de la République** »¹. Sans préjuger du nom définitif de cet établissement - plusieurs propositions seront laissées à votre appréciation et à celle du Président de la République - le nom de « Centre » sera conservé par commodité d'écriture.

Conformément aux termes de cette lettre, le travail effectué a tenu compte des institutions et des collections existantes, de la possibilité pour les Invalides d'être la clé de voûte de ce projet présidentiel, et de la nécessité d'y associer le plus largement possible les musées d'histoire et des conflits contemporains qui existent en région.

Malgré des délais courts, une première série d'entretiens et de visites auprès de personnalités ou d'institutions concernées au premier chef, et dont la liste est jointe en annexe, a été intégrée à ce travail. Dans les semaines qui viennent d'autres contacts et visites, notamment de musées d'histoire en régions, viendront s'ajouter à cette première liste.

Le rapport définitif qui vous sera adressé dans les premiers jours du mois d'avril intégrera le fruit de ces nouveaux échanges et sera complété en fonction des orientations, ou des observations, que vous aurez formulées.

Articulé en quatre chapitres, ce rapport d'étape présente dans un premier temps les raisons qui justifient la création d'un tel centre - *dont l'annonce pourrait être faite par le Président de la République à l'occasion de l'inauguration prochaine de l'Historial De Gaulle, le 22 février* - et de son utilité. Il expose les principales missions qui seraient les siennes et fait état de propositions, en termes scientifiques, fonctionnels et juridiques, qui pourraient lui donner corps.

Le conservateur du Patrimoine
Hervé Lemoine

¹ Lettre de mission de la ministre de la Culture et de la Communication et du ministre de la Défense, en date du 20 novembre 2007, adressée à Hervé Lemoine.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Lettre de mission | 4 |
| Introduction : PLUTÔT TRAFALGAR QU'AUSTERLITZ ! | 6 |
| 1 UN CONSTAT PARADOXAL : CLIO, LA MUSE PRÉFÉRÉE DES FRANÇAIS, EST MALADE ; LA FRANCE SOUFFRE DE SON HISTOIRE | 9 |
| 1.1. « Quand l'État se mêle de l'histoire »..... | 9 |
| • <i>Pour un nouvelle politique de l'Etat en faveur de l'histoire.</i> | |
| 1.2. Comment répondre au nouveau « besoin d'histoire de la République »..... | 11 |
| • <i>Pour la création d'un nouvel acteur national en faveur de l'histoire en France.</i> | |
| 2 LA CRÉATION D'UN CENTRE DE RECHERCHE ET DE COLLECTIONS PERMANENTES DÉDIÉ À L'HISTOIRE CIVILE ET MILITAIRE DE LA FRANCE POUR « DÉCRIRE, VOIR, FAIRE VOIR ET COMPRENDRE L'HISTOIRE » (F.BRAUDEL) | 14 |
| 2.1. Un préalable nécessaire : la diffusion d'un socle commun de connaissances..... | 14 |
| • <i>Pour passer d'une histoire éclatée à une histoire de la nation et de son territoire.</i> | |
| 2.2. Un triple objectif : soutenir l'esprit civique, développer l'esprit critique, permettre le débat. | 17 |
| • <i>Pour passer de l'histoire « officielle » à l'histoire critique.</i> | |
| 3 L'HÔTEL DES INVALIDES : UN CADRE GRANDIOSE ET DES COLLECTIONS HISTORIQUES POUR UN GRAND PROJET | 20 |
| 3.1. Pourquoi les Invalides ?..... | 20 |
| • <i>Pour la création d'un établissement de stature nationale et internationale.</i> | |
| 3.2. Un projet scientifique reposant sur des concepts novateurs..... | 25 |
| • <i>Pour un renouvellement des modes de transmission des savoirs et des connaissances en histoire.</i> | |
| 3.3. L'intégration de sources peu exploitées ou inédites : les objets, les maquettes, les images, les sons, les sources iconographiques..... | 28 |
| • <i>Pour un élargissement du champ historiographique, tout en rendant l'appréhension de l'histoire plus aisée et ludique.</i> | |
| 4 UNE ORGANISATION ET DES MOYENS POUR UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE DU POINT DE VUE DES PRINCIPES DE LA REVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES : EFFICACITÉ, QUALITÉ, ÉCONOMIE | 31 |
| 4.1. Quelques pistes pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, l'élaboration du projet scientifique du Centre..... | 31 |
| • <i>Pour assurer la cohérence d'ensemble du projet, sa légitimité, donc sa « recevabilité ».</i> | |
| 4.2. Un établissement de référence pour valoriser et aider d'autres institutions ou réseaux nationaux..... | 32 |
| • <i>Pour donner une nouvelle dimension au protocole Culture/Défense.</i> | |
| 4.3. Quelques éléments de réflexion sur la forme juridique du Centre et sur les moyens dont il disposerait, ou devrait disposer..... | 35 |
| • <i>Pour valoriser les investissements déjà consentis par l'Etat et assurer une plus grande efficacité dans leur achèvement.</i> | |
| 4.4. Premiers éléments pour la création d'une mission de préfiguration du Centre..... | 37 |
| • <i>Pour assurer les bases d'un discours fondateur et de rupture, pour revenir à l'histoire.</i> | |
| Conclusion : Depuis quand la France ? | 40 |
| Annexes | 42 |
| Annexe 1 :Plan d'occupation des Invalides par niveau et institution..... | 43 |
| Annexe 2 : Eléments de réflexion concernant le statut définitif du Centre..... | 50 |
| Annexe 3 :Eléments de bibliographie..... | 52 |
| Annexe 4 : Liste des personnalités rencontrées..... | 58 |



MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Paris, le 20 NOV 2007

Monsieur le Conservateur,

Tout au long de la campagne présidentielle et récemment encore en instituant, en juillet dernier, la commission chargée de proposer une réforme des institutions, le Président de la République n'a cessé de rappeler que la France n'était ni « *une ethnie, ni une race* » mais qu'elle était un « *agrégat de peuples et de provinces [...], une construction politique* », fruit d'une longue histoire et que cette dernière était constitutive de notre nation, de notre identité nationale et de notre démocratie.

Depuis plusieurs décennies, l'Etat s'est engagé dans une politique mémorielle active. De nombreux historiens et intellectuels en ont fait le constat.

Le Président de la République souhaite répondre aux attentes des chercheurs et des citoyens en favorisant l'accès aux collections civiles et militaires, qui incarnent et symbolisent notre histoire nationale.

En conséquence, dans la lettre de mission définissant les priorités de l'action gouvernementale pour la culture, il a demandé que soit expertisé « *le projet de créer un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France* ».

Compte tenu de l'intérêt que vous portez à cette question comme en témoignent vos recherches et publications sur le patrimoine et les sciences sociales, et de votre qualité de conservateur du patrimoine détaché au ministère de la Défense, nous avons décidé de vous confier une mission ayant pour objectif de nous proposer des solutions concrètes en vue de la réalisation du *centre de recherche et de collections permanentes* souhaité par le Président de la République afin de redonner aux Français le goût de leur histoire.

Monsieur Hervé Lemoine
Conservateur du patrimoine
22, cité Malesherbes
75009 Paris

Nous vous demandons de nous remettre un projet scientifique et culturel tenant compte des établissements et structures existants susceptibles de contribuer à la réalisation de ce centre. Les Invalides, symbole du génie architectural français et des grandes figures de notre histoire, pourraient en être la clé de voûte. Cependant, vous aurez à cœur d'intégrer à votre réflexion la perspective de la mise en place d'un réseau rassemblant les musées d'histoire et des conflits contemporains en région et les centres d'interprétation et de recherche se consacrant à ces sujets.

En effet, il ne s'agit pas d'envisager une création *ex-nihilo*, mais de réunir dans une stratégie d'ensemble les structures et les organisations dont les collections ou les thèmes de recherche peuvent assurer une meilleure connaissance de l'histoire de France et de ses représentations.

Vous vous attacherez, en fonction des solutions envisagées, à proposer un cadre administratif et juridique adapté aux statuts des collections et aux objectifs recherchés par le centre. Vous évalueriez de la même façon, les budgets de fonctionnement et d'investissement nécessaires.

Pour mener à bien votre mission, nous demandons aux secrétariats généraux de nos ministères, à la direction des musées de France, à la direction des archives de France, à la direction de l'architecture et du patrimoine et à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, de vous prêter leur concours et de mettre à votre disposition les moyens nécessaires. Nous invitons d'autre part toutes les directions, services ou établissements relevant de nos deux ministères à vous assister dans le cadre des consultations que vous aurez à mener.

Nous souhaitons qu'un rapport d'étape nous soit adressé pour le 15 janvier 2008. Sur la base des observations que celui-ci appellera de notre part, il serait souhaitable que vous soyez en mesure de nous présenter le résultat définitif de vos travaux à la fin du premier trimestre de l'année prochaine.

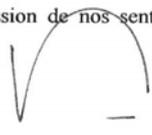
A l'heure où l'Europe elle-même se dote d'un musée consacré à son histoire, cette mission doit être une première étape pour répondre à cette attente de nos concitoyens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conservateur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christine ALBANEL



Hervé MORIN



Introduction

PLUTÔT TRAFALGAR QU'AUSTERLITZ !

Le déni de l'histoire de France en est arrivé à un tel point que les autorités françaises ont préféré s'associer aux célébrations anglaises de Trafalgar² plutôt que de commémorer, en 2005, Austerlitz, faisant dire au grand historien Jean-Pierre Rioux que la « France perdait la mémoire, comme on perd la boule, la main ou le nord ! »³. Les exemples seraient nombreux pour montrer que la mémoire, voire « les mémoires », semblent, en effet, avoir gagné leur « revendication contre l'histoire »⁴ et que la formule jadis célèbre de Péguy qui faisait de l'histoire « la mémoire de l'humanité » se trouve aujourd'hui inversée, la mémoire tenant lieu d'histoire et, au besoin, la récusant.

Cette récusation de l'histoire prend diverses formes, souvent, comme l'enfer, pavées de bonnes et de morales intentions. Ainsi, la multiplication des manifestations commémoratives, des célébrations, non plus nationales mais identitaires, la prolifération des fondations, des associations, des centres et des cités chargés de faire la promotion de la revendication mémorielle d'un groupe social, d'une communauté d'origine ou de destin, semblent avoir définitivement rendu impossible et même illégitime toute référence à une histoire de la nation, à sa déontologie, à sa pratique et à son sens.

Les politiques et le Parlement se sont laissés prendre en otage par ce « régime mémoriel », que l'on serait tenté de qualifier de despotique. Ils ont rendu pénalement possible cette récusation de l'histoire en promulguant des lois qualifiées, elles aussi, de mémorielles. C'est ainsi que, pour la première fois, a été poursuivi au pénal un historien dont les travaux de recherche⁵ ne corroboraient pas « le discours de mémoire » d'un collectif de « citoyens vigilants » ; seule la mobilisation de ses pairs lui a permis d'échapper à la sanction des juges.

Les politiques, et notamment l'exécutif, portent aussi une part de responsabilité dans cette dérive mémorielle lorsqu'ils n'enrayent pas, s'ils ne les encouragent, certains projets dont les fondements devraient faire, pour le moins, l'objet de débats. Le « lobbying » mémoriel prend souvent racine dans un terreau de souffrances sincères qui est le ferment de nouvelles solidarités, voire « d'identités imaginées »⁶, dont il faut, certes, tenir compte. Mais plutôt que de chercher à comprendre le pourquoi de ces souffrances, leur complexité⁷, et les intégrer ainsi à notre histoire collective, la politique mémorielle de l'Etat depuis deux décennies n'a fait que renforcer l'isolement de ces « mémoires victimaires », enfermées dans des fondations, des associations, des réseaux étroits, au risque de précipiter le pays dans, selon l'expression de l'historienne Esther Benbassa, « une guerre de mémoires généralisée »⁸.

Cette politique mémorielle mobilise, sans réelle coordination, de l'énergie, des moyens, des mises à dispositions de personnels ou de locaux, ce qui est en soi déjà assez critiquable dans une période de restriction budgétaire ; mais elle l'est plus encore au regard de ses effets. Ainsi, la déconstruction de ce qui constituait le « legs de souvenirs », cher à Renan, a atteint un tel degré qu'une histoire de la Nation, expression aussi d'une mémoire collective, semble, même à des esprits éclairés, impossible, vaine, voire suspecte. Faudra-t-il un jour considérer que ceux dont les noms figurent sur les monuments aux Morts de nos communes sont tombés pour la Bretagne, la Provence, le Poitou et non pas pour la France ? Faudra-t-il demander aux populations immigrées de se choisir une communauté de destin, non plus française, mais berrichonne ou poitevine ?

Comment espérer dans ces conditions faire du « vivre ensemble » autre chose qu'une formule incantatoire ? Notre passé nous façonne, certes, mais il ne doit pas nous enchaîner. Un des effets paradoxaux de la « mémorialisation de l'histoire » est pourtant de favoriser cet enchaînement.

² En prêtant un bâtiment de la marine nationale.

³ Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire*, Paris, Perrin, 2006, p. 7.

⁴ L'expression est de Paul Ricœur.

⁵ Il s'agit de l'ouvrage d'Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières*, Paris, Gallimard, 2004, qui a été poursuivi pour négation d'un crime contre l'humanité par le *Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais*.

⁶ L'expression est de l'historienne Ester Benbassa, directrice d'étude à l'École pratique des hautes études.

⁷ L'on s'apercevrait certainement qu'elles interrogent tout autant et peut être plus, le présent que le passé.

⁸ Esther Benbassa, *La Souffrance comme identité*, Paris, Fayard, 2007.

Il revient donc aux autorités politiques de rompre avec les politiques précédentes et de permettre l'élaboration d'un nouveau lien entre les Français et leur histoire.

Sans préjuger de l'opportunité d'abroger toutes ces dispositions législatives qualifiées « d'indignes d'un régime démocratique » par les plus grands historiens et intellectuels français signataires du manifeste *Liberté pour l'histoire*⁹, qui réclament cette mesure, le Gouvernement pourrait inscrire sa nouvelle politique en faveur de l'histoire dans le cadre déontologique dessiné par ledit manifeste :

- *L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.*

- *L'histoire n'est pas morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique.*

- *L'histoire n'est pas esclave de l'actualité. L'historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui.*

- *L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas.*

- *L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient pas ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire.*

Seul le respect de ces principes permettra, selon l'expression de Pierre Nora, « d'espérer de nouveaux moments pleins d'histoire nationale ».

Mais comment fonder cette nouvelle politique ? Comme lui donner corps et visibilité ? Comment, pour l'Etat, signifier ainsi que l'histoire de la France, l'histoire de la Nation dans son ensemble, est possible et souhaitable ?

Max Gallo, citant Fernand Braudel, considère que « l'âme de la France » est la problématique centrale de notre histoire. Elle est, écrit-il, « un résidu, un amalgame, des additions, des mélanges, un processus, un combat contre soi-même destiné à se perpétuer. S'il s'interrompait, tout s'écroulerait. C'est la question qui est posée en ce début du XXI^e siècle à la Nation : voulons-nous nous perpétuer ? »¹⁰.

Le « centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France » a pour ambition de permettre de répondre à cette question, à ces attentes.

⁹ Ce manifeste, publié le 13 décembre 2005 dans *Libération*, demande l'abrogation de ces lois. signé par : Jean-Pierre Azéma, Elisabeth Badinter, Jean-Jacques Becker, Françoise Chandernagor, Alain Decaux, Marc Ferro, Jacques Julliard, Jean Leclant, Pierre Milza, Pierre Nora, Mona Ozouf, Jean-Claude Perrot, Antoine Prost, René Rémond, Maurice Vaïsse, Jean-Pierre Vernant, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet et Michel Winock. Depuis cette date plusieurs centaines d'autres personnalités y ont adhéré.

¹⁰ Max Gallo, *L'Âme de la France*, Paris, Fayard, 2007, p.21.

La lettre de mission qui m'a été remise le 20 novembre 2007¹¹ rappelle que « tout au long de la campagne électorale, récemment encore en instituant la commission chargée de proposer une réforme de la Constitution »¹² et lors de sa visite d'Etat au Vatican, le Président de la République n'a cessé d'évoquer l'histoire de France, ses permanences ou ses ruptures, ses gloires ou ses pages sombres, comme étant une composante essentielle de notre identité et de notre idée de nation.

Cette conception s'inscrit dans une longue tradition historiographique qui, de Michelet à Braudel, en passant par Renan, Péguy, Jaurès, Camus et Marc Bloch, veut que la *culture historique* occupe dans l'identité nationale et dans le sentiment national des Français une place centrale. Le XIX^e siècle fit de cette culture historique, transmise à tous par l'école primaire, un des piliers de l'unité nationale et de la jeune République, résumé par le célèbre « nos ancêtres les Gaulois ».

La notion « d'histoire civile et militaire » qui y est évoquée peut surprendre. Mais elle doit être comprise comme une définition syncrétique de la Nation en son entier. En effet, il ne saurait y avoir, littéralement, une histoire militaire distincte d'une histoire civile et inversement. Cette notion syncrétique est d'ailleurs celle qui prévaut dans l'esprit de la loi de 1880 instituant la fête de la République, le 14 juillet de chaque année, par un défilé des forces armées. Il faut se rappeler que c'est autant le 14 juillet 1789, prise de la Bastille, que le 14 juillet 1790, fête de la Fédération, qui sont ainsi commémorés, faisant dire à Henri Martin, rapporteur au Sénat de la loi : « le 14 juillet 1790 a fait, je ne veux pas dire l'âme de la France [...] mais a donné à la France conscience d'elle-même ».

Or, un siècle plus tard, pour des raisons qui tiennent à l'histoire du XX^e siècle, au développement de la recherche historique et aux effets parfois exagérés des politiques mémorielles, cette conscience semble s'être en partie évanouie. Le socle de connaissances commun est devenu incertain et les mémoires individuelles, sociales, communautaires, se sont érigées en alternative à une histoire de la Nation devenue suspecte et réputée impossible. L'objet de ce rapport est de montrer, sous certaines conditions, qu'il n'en est rien.

Le présent rapport d'étape se présente en quatre parties :

- la première, intitulée « *Clio, la muse préférée des Français est malade ; la France souffre de son histoire* », revient sur le constat et les conséquences du blocage induit par certains aspects des politiques mémorielles, exprime la nécessité de nouer un nouveau type de lien entre les Français et leur histoire et la part qu'y prendrait la création du Centre ;

- la deuxième, « *pour un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France* », expose les principales missions qui pourraient relever de ce Centre, dont : la définition et la diffusion d'un socle de connaissances historiques ; le développement d'un nouvel esprit civique et critique et leur utilité attendue par rapport à une demande sociale forte ;

- la troisième, « *Les Invalides : un cadre grandiose et des collections historiques pour un grand projet* », montre que le Centre, loin d'être une création *ex nihilo*, bénéficiera d'atouts majeurs en prenant corps aux Invalides et que ses collections et son projet scientifique en feront un établissement original et novateur ;

- la quatrième et dernière partie, « *un établissement exemplaire du point de vue des principes de la révision générale des politiques publiques : efficacité, qualité, économie* », propose des pistes de réflexion pour que le nouvel établissement réponde à un projet scientifique clairement énoncé et recevable, contribue à l'animation de certains réseaux en régions, possède une forme juridique adaptée à ses missions, inscrive son ambition dans un cadre budgétaire maîtrisé, et que sa mise en œuvre puisse être rapidement engagée par la création d'une mission de préfiguration, dès lors que le principe de création du Centre serait définitivement arrêté.

¹¹ Lettre de mission signée par la ministre de la culture et de la communication et par le ministre de la défense.

¹² Discours à Epinal le 12 juillet 2007.

1. UN CONSTAT PARADOXAL : CLIO, LA MUSE PRÉFÉRÉE DES FRANÇAIS, EST MALADE ; LA FRANCE SOUFFRE DE SON HISTOIRE.

Plus que pour tout autre peuple européen, l'histoire joue pour les Français un rôle primordial, offrant une matrice essentielle, bien avant le succès de la notion de « patrimoine », à la sédimentation des connaissances et des savoirs jugée indispensable à la compréhension des temps passés et du temps présent. Cette place singulière justifie aussi que l'Etat-nation français se soit toujours préoccupé de la façon dont l'histoire était écrite et transmise. Intérêt jamais démenti, mais aux effets parfois pervers, lorsqu'il interfère avec le travail de l'historien et cherche à lui imposer ses propres visions, ses propres interprétations : des tensions nées entre les prescripteurs et les praticiens de l'histoire, les citoyens sont les premières victimes.

Aujourd'hui, après des décennies marquées par un renouvellement profond des sciences humaines et par l'élargissement considérable des notions de patrimoine et des champs historiographiques observés, notamment au prisme de la mémoire, qu'est-il advenu de Clio ? La muse, apparemment choyée, semble désemparée, voire muette ! Comment en est-on arrivé à un tel paradoxe et comment y remédier ? Peut-il encore y avoir une politique de l'Etat pour l'histoire et si oui, quelle forme doit-elle prendre ?

1.1. « Quand l'Etat se mêle de l'histoire »

A. Le rôle de l'histoire de France dans l'identité et le sentiment national français.

Si l'histoire en tant que discipline remonte à l'Antiquité, la culture historique occupe dans l'identité nationale et dans le sentiment national des Français une place centrale depuis le XIX^e siècle. A partir des années 1880, l'école primaire a diffusé un socle commun de connaissances historiques – résumé par la célèbre formule : « nos ancêtres les Gaulois »¹³ – qui pendant près d'un siècle a pu être considéré comme un des ciments de l'unité nationale.

Un siècle plus tard, si le goût de l'histoire reste affirmé, comme en témoignent le succès de la littérature et des fictions historiques, l'attrait du patrimoine monumental et l'extrême vivacité des recherches d'histoire locale ou familiale¹⁴, le socle de culture historique bâti sous la III^e République, s'est désagrégé. La presse nationale se fait l'écho des difficultés actuelles des Français pour assumer leur histoire dans sa globalité. Les causes en sont multiples :

- Le développement de la recherche historique a remis en cause la validité d'une « histoire événementielle » : l'élargissement du champ historiographique aux dimensions économiques, sociales et culturelles de l'histoire a accentué cette perte des référents chronologiques ;
- Les crises politiques et militaires subies par la France au XX^e siècle ont érodé la légitimité de l'Etat à écrire une histoire sous-tendue jusque-là par un discours patriotique ;
- Le séisme créé par la Seconde Guerre mondiale a aussi bouleversé l'histoire du siècle, rendant nécessaire et légitime l'irruption du « témoin de l'histoire » dans le travail de l'historien ;
- Les recherches et les débats sur « l'histoire du temps présent » ont parfois occulté l'analyse des faits sur la longue durée et engendré des querelles épistémologiques et méthodologiques ;
- La transposition à l'ensemble des périodes historiques des méthodes propres à « l'histoire du très contemporain », notamment en matière d'histoire politique et sociale, a tendu à rendre caducs les anciens cadres de références : chronologie ; épistémologie des sources ; géographie historique, etc.

¹³ Cette formule, caricaturée à l'extrême, se voulait avant tout rassembleuse en signifiant que l'on était prêt à tout partager, y compris ses ancêtres, au bénéfice d'une communauté de destin qui, il est vrai, attachait plus de prix au futur qu'au passé.

¹⁴ Dont il faut rappeler que c'est le premier passe-temps des Français.

Tous ces facteurs ont rendu possible, puis parfois alimenté, l'actuelle crise identitaire du pays. Celle-ci tient, en partie, au manque de référents historiques, mais aussi aux effets de la politique des « mémoires ».

B. L'essoufflement d'une politique mémorielle contestée.

De nombreux historiens et intellectuels ont fait le constat de la fragilisation du lien entre les Français et leur histoire. En témoignent, de façon éloquente, leurs récentes publications : *La France perd la mémoire*, par Jean-Pierre Rioux¹⁵ ; *Quand l'Etat se mêle de l'histoire*, par René Rémond¹⁶ ; *L'Histoire assassinée*, par Jacques Heers¹⁷ ; *Qu'est-ce que la France ?* sous la direction d'Alain Finkielkraut¹⁸, ou encore *L'Âme de la France*¹⁹ de Max Gallo.

Pour les uns, à l'histoire unifiée qu'avait voulu construire la III^e République a succédé une « histoire en miettes » : le socle commun de connaissances est devenu incertain, son appréhension partielle, dans le même temps les mémoires familiales, locales, sociales, communautaires l'ont emporté sur la mémoire collective et sur l'histoire nationale. Pour les autres, l'histoire de France, telle qu'elle est représentée et enseignée, n'est qu'une fable, un mythe national qui persiste à n'assumer qu'une part de son héritage, les « violences légitimes », pour en ignorer les autres visages, les « violences illégitimes »²⁰.

En toute hypothèse, ils ne s'accordent que sur un point : les repentances, les politiques et les lois mémorielles n'ont fait, au mieux, que mettre en évidence un profond malaise entre les Français et leur histoire ; au pire, elles ont sapé tous les principes de l'histoire critique, voulant imposer par la loi des « vérités officielles » et privilégiant une approche mémorielle des faits, remplaçant ainsi une vulgate par une autre.

Premières responsables de ce délitement de la pratique de l'histoire : les « lois mémorielles ». L'expression est apparue au cours des débats sur l'article 4 de la loi du 23 février 2005 qui préconisait l'enseignement du rôle positif de la présence française outre-mer dans les manuels scolaires ; mais le fait est plus ancien. La première de ces lois fut la loi du 13 juillet 1990, dite loi Gayssot, qui interdit toute recherche pouvant aboutir à soutenir des thèses révisionnistes ; la deuxième, le 29 janvier 2001, porte reconnaissance du génocide arménien de 1915 ; la troisième en date du 21 mai 2001, dite loi Taubira, reconnaît la traite négrière et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité et demande à ce que les programmes scolaires « leur accordent la place conséquente qu'ils méritent » ; enfin, la quatrième, du 23 février 2005, dite loi Mekachera, est celle dont l'article 4 a été abrogé par le Parlement. Pour autant, les autres dispositions de cette loi demeurent valides, d'où l'annonce de la création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

L'arsenal mis en place au service de cette politique mémorielle est vaste : multiplication des fêtes commémoratives²¹ ; création de fondations chargées, tout à la fois, de promouvoir la recherche et d'être les gardiennes du temple au nom d'une définition extensive du « devoir de mémoire » ; édification de monuments-mémoriaux et diversification des actions de mémoire au travers une politique de diffusion multimédia²², etc.

¹⁵ Jean-Pierre Rioux, *op.cit. La France perd la mémoire*, Paris, Perrin, 2006.

¹⁶ René Rémond, *Quand l'Etat se mêle de l'histoire*, Paris, Stock, 2006.

¹⁷ Jacques Heers, *L'Histoire assassinée : les pièges de la mémoire*, Versailles, Ed. de Paris, 2006.

¹⁸ Alain Finkielkraut (sous la dir. de), *Qu'est-ce que la France ?*, Paris, Stock/Panama, 2007.

¹⁹ Max Gallo, *L'Âme de la France*, Paris, Fayard, 2007.

²⁰ C'est notamment la thèse de Suzanne Citron, in, *Le Mythe national, l'histoire de France en question*, Ed. de l'Atelier, 1987.

²¹ Depuis 2003 on n'en compte pas moins de cinq nouvelles : 10 mai, commémoration de l'abolition de l'esclavage ; 8 juin, journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine ; 18 juin, journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle ; 25 septembre, journée d'hommage aux Harkis ; 5 décembre, journée d'hommage pour les morts pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

²² Création de sites Internet dont : « Mémoire des hommes », et « Sépultures de guerre ».

Cette politique mémorielle a eu pour effet de prendre l'histoire en tenaille : d'un côté, un dispositif législatif, soucieux de lutter contre le négationnisme de faits historiques, cherche à donner un cadre légal aux recherches ; de l'autre, des moyens sont donnés afin de permettre une meilleure reconnaissance des mémoires blessées sous l'effet de groupes de pressions catégoriels.

Dans un cas comme dans l'autre, la déontologie des historiens et des enseignants semble ne pas présenter de garanties suffisantes au politique, lequel s'érige en historien, ou en gardien de l'histoire. C'est ainsi que la mémoire se substitue à l'histoire. Or, par définition, la mémoire est forcément plurielle et affective, alors que l'histoire tend à observer et à analyser les faits de façon globale et rationnelle. Il est donc temps pour l'Etat de favoriser le retour d'une approche historienne de l'histoire.

C. Un engagement nouveau des autorités politiques en faveur de l'histoire.

Alors que l'article 4 de la loi Mekachera faisait l'objet de polémiques, Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, a confié à Arno Klarsfeld un travail de réflexion sur « La loi, l'histoire et le devoir de mémoire ». Le 9 mai 2006, à Nîmes, alors candidat à l'élection présidentielle, il a donné sa vision de la Nation en déclarant : « *La France a inventé son idée de Nation en la fondant sur le sentiment d'appartenance plus que sur la naissance. Mais elle ne sait plus pourquoi elle est ensemble, ni ce qu'elle a à dire au monde* ». Ajoutant encore : « *En 1950, la France était catholique (rurale), étatisée et centralisée. Elle est aujourd'hui laïcisée (urbaine), européenne et décentralisée. En 1950, elle était mono-culturelle, elle est aujourd'hui multiculturelle. Depuis trente ans, en vérité, la France a beaucoup plus changé que n'ont changé ses politiques. C'est pour cela qu'il nous faut construire la rupture. Nous réconcilierons la France avec son temps en rompant avec ce que nous faisons, pas avec ce que nous sommes...* ».

Depuis cette date, et récemment encore en instituant la commission chargée de travailler à une refonte de la Constitution, ou lors de ses déplacements au Latran ou à Riad, le Président de la République a évoqué à de nombreuses reprises l'histoire de France, ses principes constitutifs, comme un des fondements de son action politique. Ainsi, dans la lettre définissant les priorités de l'action gouvernementale pour la culture, il a souhaité que soit expertisée la possibilité de créer un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France.

En conséquence, le ministre de la Culture et de la Communication et le ministre de la Défense, ont décidé de donner une mission conjointe à un conservateur du patrimoine affecté au ministère de la défense pour expertiser ce projet. Il faut remarquer que les deux ministères sont habitués à travailler ensemble dans les domaines de la culture et du patrimoine puisque, depuis plusieurs années, un protocole fécond, dont le renouvellement sera très prochainement à l'ordre du jour, formalise les termes et la nature de cette coopération fructueuse.

- ***Pour un nouvelle politique de l'Etat en faveur de l'histoire.***

1.2. Comment répondre au nouveau « besoin d'histoire de la République » ?

Il convient donc de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour porter une politique nouvelle en faveur de l'histoire, à même de répondre au « nouveau besoin d'histoire de la République ». Comment redéfinir et assurer le débat public sur notre histoire nationale ? Comment revenir à l'analyse des faits sans laquelle Hannah Arendt considérait que la liberté d'opinion n'est qu'une farce ? Comment proposer une information riche, voire contradictoire, pour nourrir les débats nécessaires à l'écriture de notre histoire, aujourd'hui suspecte au point que certains voudraient cesser d'y voir un des piliers de notre identité nationale ?

Un siècle après la généralisation de l'enseignement primaire, la « question de l'histoire de France » se pose en ces termes : est-il possible, est-il souhaitable, de retrouver un socle de culture historique commun à tous les Français, et quel devrait être le rôle de l'Etat dans la construction et dans la promotion de cette culture historique commune ?

Les réponses à ces questions relèvent de la responsabilité partagée de nombreux acteurs : l'enseignement secondaire et supérieure, la recherche, les établissements patrimoniaux, la presse, les politiques, etc. Le mandat donné porte plus spécifiquement sur le rôle que pourraient jouer les établissements patrimoniaux et, en l'espèce, celui d'un centre de recherche et d'expositions permanentes.

A. Les « lieux d'histoire » : la place des musées d'histoire en France.

L'action publique devrait porter une attention plus soutenue aux « lieux d'histoire », c'est à dire aux espaces, aux ensembles, qui permettent d'appréhender l'histoire de France dans son acception la plus large, à la fois physique et immatérielle, là « où s'incarne la quintessence de la Nation France », pour reprendre l'expression d'Henri Rousso²³.

Répondre au nouveau besoin d'histoire de la République nécessite de revenir aux sources de l'histoire et au travail d'interprétation, de recherche, d'exposition, qu'elles engendrent. Avec le projet d'une Cité pour les Archives nationales l'Etat a donné un signal fort et encourageant mais, si les archives sont des sources premières indispensables à la recherche, elles ne sont pas tout. Ainsi, les musées d'histoire, détenteurs de riches collections, pourraient jouer un rôle essentiel et singulier en donnant une très large audience et une nouvelle visibilité aux débats que suscite notre histoire.

La notion de « musée d'histoire » renvoie à une typologie aux frontières poreuses, mais bien décrite depuis les travaux de Marie-Hélène Joly et Laurent Gervereau²⁴. Cependant, elle ne recouvre pas une notion juridique, réglementaire ou administrative particulière. Ainsi, la notion de « musée d'histoire » n'est pas plus un label que ne l'est d'ailleurs l'appellation de musée qui répond seulement à la définition donnée dans l'article L.410-1 du code du patrimoine²⁵. Les musées d'histoire semblent avoir, au même titre que les autres, profité des années fastes de la décennie 1980. Ainsi, sur les deux à trois mille musées, ou établissements, susceptibles de répondre à cette dénomination, près de huit cents seraient des musées d'histoire²⁶, plus de deux cents d'entre eux ayant pour objet les conflits du XX^e siècle.

Pour autant, leur visibilité est bien moindre que celle des musées de beaux-arts et ce malgré la richesse et la diversité de leurs collections. Deux raisons majeures en sont la cause :

- aucun d'entre eux ne fait référence comme peuvent le faire le Louvre, Orsay ou Beaubourg dans leur domaine ;

- les traces matérielles de l'histoire, les objets essentiellement, ne jouissent pas en France du même statut et du même intérêt que les œuvres et les créations purement artistiques. Ainsi, le musée dédié aux « gloires de la France », voulu par Louis-Philippe et réputé être constitué de tableaux et de sculptures d'une valeur artistique pour le moins inégale, ce qui est d'ailleurs en grande partie faux, était-il passé aux « oubliettes de l'histoire » avant l'ambitieux projet de réouverture porté par Jean-Jacques Aillagon.

²³ Ancien directeur de l'Institut d'histoire du temps présent et directeur de recherche au CNRS.

²⁴ Marie-Hélène Joly, Laurent Gervereau, *Musées et collections d'histoire en France, Guide*, Paris, Association internationale des musées d'histoire, 1996 ; Marie-Hélène Joly, Thomas Compère-Morel, (sous la coord. de), *Des musées d'histoire pour l'avenir*, Paris, Éditions Noësis, 1998.

²⁵ Seule l'appellation de « musée de France », évoquée dans la loi et étendue aux musées nationaux, aux musées classés, aux musées de l'Etat dont les statuts sont fixés par décret et aux musées contrôlés sous certaines conditions, donne un cadre normatif aux pratiques développées au sein de ces établissements.

²⁶ Marie-Hélène Joly, Laurent Gervereau, *op.cit.* p.7.

Les réflexions et les débats sur les problématiques les plus diverses auxquelles sont confrontées les musées d'histoire sont relayés par l'association internationale des musées d'histoire, l'AIMH, fondée dans le sillage de l'ICOM et par le Conseil français des musées d'histoire, créé en 1999. Une politique de rencontres régionales, favorisée notamment par la direction des musées de France, permet aussi d'associer et de dynamiser les réseaux locaux des musées d'histoire. Car, et c'est une des caractéristiques majeures de ces musées, leur objet principal est généralement décliné sur un mode régional ou local. Ainsi, le protestantisme sera-t-il cévenol, ou alsacien, la Résistance, dauphinoise, ou lyonnaise, etc.

L'on se trouve donc dans une situation paradoxale : l'existence d'un tissu dense de musées d'histoire, avec des collections et des savoir-faire remarquables ; un manque de reconnaissance global, les réelles capacités de médiation historique qu'offrent ces établissements restant méconnues et partant négligées.

B. L'absence d'un musée d'histoire nationale permanent : une exception française.

Il serait vain de chercher en France un équivalent au *Deutsches Historisches Museum* de Berlin, de la *Haus der Geschichte* de Bonn, au *National museum of American history*, qui rouvrira ses portes au premier semestre 2008 après des travaux considérables, ou au musée d'histoire universelle de Moscou. Les exemples seraient nombreux pour montrer que la France ne possède ni un grand musée d'histoire de la Nation comparable à la plupart de ceux qui existent dans les autres grands pays, ni un espace capable d'accueillir des grandes expositions d'histoire qui circulent en Europe, de Vienne à Berlin, en passant par Madrid ou Londres²⁷. On peut aussi regretter, comme l'a fait remarquer la directrice des musées de France²⁸, que de grandes expositions montées par des établissements en régions ne puissent être accueillies à Paris et rencontrer ainsi un plus large public, notamment étranger. Sans chercher à développer ici les raisons qui expliquent l'absence d'un grand musée national d'histoire en France, force est de constater qu'il fait défaut.

La création d'un établissement ayant pour vocation d'être, tout à la fois, un lieu de valorisation de la recherche et de débats en histoire, mais aussi un lieu où les fondamentaux de cette histoire puissent être appréhendés grâce à une muséographie dynamique mettant en relation les différents témoins ou sources matériels de l'histoire que sont les objets, les maquettes, les tableaux, les films et les photos, serait donc une première en France.

Cet établissement aurait aussi vocation à favoriser les travaux engagés par la direction des musées de France en faveur d'une plus grande rigueur scientifique dans les musées d'histoire qui demeurent encore, pour certains, étrangers à la démarche historique. A l'heure où les générations des témoins et acteurs des conflits mondiaux disparaissent, où les publics se renouvellent, et où la demande sociale en histoire est de plus en plus forte, la création d'un tel établissement porterait en soi les germes d'une nouvelle politique pour l'histoire.

- ***Pour la création d'un nouvel acteur national en faveur de l'histoire en France .***

²⁷ Ainsi, pour ne prendre que deux exemples, l'exposition sur les grandes découvertes montée par le *Deutsches Historisches Museum* et la *fondation Calouste Gulbenkian* de Lisbonne, va-t-elle parcourir différentes capitales européennes mais ignorer Paris ; il en est de même avec *Dieu (x) mode d'emploi*, exposition montée par le musée d'histoire de l'Europe qui, après Bruxelles et Madrid, sera présentée à Vienne et probablement à Londres.

²⁸ Entretien avec Francine Mariani-Ducray le 3 janvier 2008.

2. LA CRÉATION D'UN « CENTRE DE RECHERCHE ET DE COLLECTIONS PERMANENTES » POUR « DÉCRIRE, VOIR, FAIRE VOIR ET COMPRENDRE L'HISTOIRE » (F.BRAUDEL).

Sous la III^e République, l'enseignement scolaire, laïque et obligatoire, avait pour mission de dispenser le socle de connaissances commun indispensable, selon le projet éducatif de l'époque, à tout élève c'est à dire à tout futur citoyen. En effet, cet enseignement, notamment celui de l'histoire, était soutenu par une morale patriotique incarnée par Ernest Lavisse, « l'instituteur national » selon l'expression de Pierre Nora. A ce modèle positiviste, vont succéder et s'opposer différentes écoles historiques, méthodiques, scientistes, structuralistes, avant que ne s'imposent les Annales²⁹. Leur héritage est immense : décloisonnement des disciplines ; extension du champ historiographique ; éclatement et diversification de la notion de « sources » de l'histoire. Il a aussi eu pour conséquence directe ou indirecte de faire choir les grandes idoles de l'histoire classique que sont la chronologie, les grands hommes, les événements, l'histoire diplomatique et « bataille », etc. Les années 1980, avec la « charte de la nouvelle histoire »³⁰, constatent « l'éclatement de l'histoire », de ses objets d'étude et même de sa temporalité. L'histoire politique et l'histoire sociale, appliquées notamment au temps présent, connaissant un nouvel âge d'or, introduisent dans le discours de l'historien de nouveaux acteurs, dont le « témoin agissant »³¹, et préconisent l'emploi de sources non-écrites, dont les images et les témoignages oraux³².

Si les débats engendrés par les mutations de l'historiographie contemporaine sont ignorés du grand public, il n'en va pas de même de leurs effets. La perte des cadres de références évoquée précédemment, en tout premier lieu le cadre chronologique, ajoutée à la déferlante des politiques mémorielles, nourrissent le trouble et les doutes des Français vis-à-vis de leur histoire.

Une nouvelle pédagogie de l'histoire s'avère donc nécessaire donnant à l'aphorisme de Fernand Braudel « décrire, voir, faire voir et comprendre l'histoire », tout son sens et toute sa force. La création du centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire peut, sous certaines conditions, lui donner corps et contribuer ainsi à démêler l'écheveau confus des fils qui tissent notre histoire nationale.

2.1. Un préalable nécessaire : la diffusion d'un socle commun de connaissances.

A. La France a-t-elle une âme ? (M.Gallo)
ou comment d'une histoire plurielle revenir à une histoire singulière.

Cette question est, selon Braudel, « la problématique centrale de notre histoire » : elle est donc la matrice naturelle du projet de création du Centre. Alors que, depuis des décennies, les particularismes et les individualités, parfois les communautarismes, tous « les pluriels de l'histoire », semblent avoir donné l'impression que la France n'avait pas « une histoire singulière », donc pas d'âme, au prétexte qu'il n'y aurait pas « une France », mais des « France », tout comme il n'y aurait plus une langue de France, mais des « langues »³³ de France, le Centre chercherait à mettre en lumière les éléments constitutifs et singuliers, dans les deux sens du terme, de cette âme. La création du territoire, de la langue, du peuplement – certes fruits d'apports multiples – est le résultat de constructions politiques et volontaires qui ont une histoire et, on l'espère, un avenir. Le Centre tenterait donc « d'illustrer » cette réflexion de Renan selon laquelle « tous les siècles d'une même Nation sont les feuillets d'un même livre. Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé »³⁴.

²⁹ Du nom de la revue fondée par Lucien Febvre et Marc Bloch.

³⁰ Cette charte est due à Pierre Nora et à Jacques Le Goff.

³¹ L'expression est de Jean-François Sirinelli.

³² Cf. Agnès Callu et Hervé Lemoine, *Des archives sonores au témoignage oral, guide des sources en sciences sociales*, Paris, Belin, 2005, 7 tomes.

³³ Ainsi une direction du ministère de la culture est-elle dénommée « délégation générale à la langue française et aux langues de France », contribuant à une vision relativiste du français ce qui n'a pour effet que de faciliter l'omniprésence de l'anglais !

³⁴ Cité par Max Gallo, op. cit. p. 21.

Si un musée repose ordinairement sur un *parcours*, lui-même sous-tendu par un *discours*, dans le cas qui nous occupe, ce discours ne peut être le simple énoncé d'une histoire de France enfin clarifiée et unifiée dans la mesure où la rédaction d'une « histoire officielle », telles que l'ont été les anciennes chroniques et telle que l'était encore la vulgate scolaire de la III^e République, n'est plus possible. Une histoire de ce type trouverait peut-être des auteurs ; mais elle n'aurait plus de lecteurs.

Ainsi, s'il ne peut plus y avoir d'histoire écrite par, ou pour l'Etat, il peut y avoir un discours de l'Etat sur l'histoire, sur son rôle social et civique, et ce discours doit intégrer deux propositions d'apparence contradictoire.

- 1) Il y a des faits historiques indéniables, qui peuvent être attestés par une analyse croisée des sources.
- 2) Il y a des opinions, des interprétations et des écoles historiques divergentes dont les positions jouissent d'une égale légitimité quand elles reposent sur une méthode scientifique rigoureuse.

Partant de la première de ces propositions, le Centre pourrait être un lieu de discussion et de présentation d'un socle factuel d'informations, de connaissances, recueillant un consensus scientifique. Ce « socle factuel » serait la matière historique considérée comme constitutive de la culture générale – c'est-à-dire ce noyau de connaissances indispensables pour fonder le raisonnement et pour accéder à des connaissances spécifiques. L'établissement de ce « socle commun » différerait de l'ancienne vulgate scolaire en ce qu'il serait dépourvu d'intentions morales ou patriotiques : il s'agirait d'un instrument de connaissances.

Pour ce faire, la direction scientifique du Centre devra travailler en étroite collaboration avec l'éducation nationale, et notamment avec les inspections qui ont pour mission de définir les programmes scolaires, mais aussi avec certains laboratoires de recherche de l'enseignement supérieur, dont : le centre de recherches historiques, fondé par Fernand Braudel, à l'École des hautes études en sciences sociales ; la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine et le comité des travaux historiques et scientifiques. Ces partenariats seront essentiels pour aider le Centre à dessiner ce « socle commun » en faisant le choix de dates, de personnages et d'événements.

B. Une présentation de faits, d'événements et de personnages constitutifs de l'histoire de France, sur la longue durée, est-elle possible ?

L'idée de favoriser l'étude, l'enseignement et le goût de l'histoire, recueillera facilement une adhésion générale. Il n'en ira pas de même de tel ou tel discours historique, fût-il purement factuel. Dès qu'on en arrivera à l'établissement d'un corpus historique quelconque (de faits, de personnages, de lieux, d'images, etc.), dès qu'il y aura des choix à opérer, il y aura potentiellement des contestations et des polémiques. Loin de considérer ce risque comme un obstacle, le Centre doit au contraire intégrer complètement cette dimension critique à sa démarche. Le discours qu'il proposera et les choix qu'il opérera pour lui donner une matérialité feront l'objet de débats publics et seront susceptibles d'évoluer au gré de la recherche. Cet aspect est essentiel pour valider ce projet qui, en toute hypothèse, prendra corps dans un contexte sensible, l'identité de la France s'étant construite autant par exclusion que par inclusion comme en témoignent ces quelques exemples :

732 : la bataille de Poitiers, qui arrête l'invasion arabe et change de ce fait l'histoire de l'Occident ;

1099 : la première croisade, qui témoigne à la fois de l'essor de l'Europe chrétienne et de ses velléités d'expansion.

1685 : la révocation de l'édit de Nantes, qui confirme la tendance longue dans l'histoire de France au « choix de Rome » contre, notamment, les protestants.

1871 : la répression de la Commune de Paris, qui fonde la possibilité d'une République bourgeoise sur l'écrasement d'une « révolution populaire ».

1962 : l'indépendance de l'Algérie qui marque la fin de l'empire colonial français, mais qui provoque le déplacement de plus d'un million de Français.

Ce contexte doit inviter à adopter, dès le commencement de l'entreprise, une démarche de large concertation. L'institution d'un comité scientifique, composé de personnalités de tous horizons politiques et scientifiques, apparaît comme indispensable. Il pourrait également compter en son sein des élus, des écrivains, des représentants de ce qu'il est convenu d'appeler la « société civile ».

C. Pourquoi et comment présenter une histoire nationale, entre identité et altérité, à l'heure de l'Europe ?

L'histoire de France, la genèse de la Nation et la formation de l'Etat, ont donné lieu depuis une vingtaine d'années à des travaux importants, au premier rang desquels la somme inachevée de Fernand Braudel, *L'Identité de la France*. Dans cette ample bibliographie, le parallèle entre la France et les autres nations est un peu minoré, bien que l'identité suppose l'altérité. Il y a donc place pour un grand chantier d'histoire comparée.

Ainsi, la question de l'identité de la France, ou de celle de son Etat-nation, est essentielle à la compréhension des rapports qui l'unissent à l'Europe. N'oublions pas que la capitale de Charlemagne était Aix-la-Chapelle et que bien des champs de bataille, qu'ils soient défaits ou victorieux, et dont les noms ornent les arcs de triomphe, certaines de nos avenues et sont cités dans nos livres d'histoire, évoquent cette grande Europe du temps des guerres et des paix.

Un des enjeux du Centre sera de montrer qu'une histoire de la Nation n'est pas une histoire nationaliste et que, bien avant l'Europe politique, les idées, les hommes, les biens et les valeurs circulaient en Europe quand bien même les nations qui la composaient étaient alors rivales. L'histoire de ces rivalités, jusqu'à leur aboutissement dans les conflits généralisés des deux grandes guerres du XX^e siècle, est aussi importante pour comprendre notre propre histoire. De ce point de vue, la démarche du *Deutsches Historisches Museum* qui, pour montrer la naissance de l'Etat-administration moderne présente les influences multiples et croisées de personnages aussi divers que Mazarin, Cromwell, Olivares ou Richelieu, est exemplaire.

En terme de méthode, l'histoire comparée, peu pratiquée en France, pourrait y trouver une tribune et des moyens. Cette entreprise est d'autant plus nécessaire que les historiens de notre pays ne sont plus aujourd'hui majoritairement des Français : des chercheurs d'Italie, d'Allemagne, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis se consacrent par centaines à l'histoire de France. Cependant, leurs travaux ne sont que très imparfaitement connus en France. Le Centre pourrait en favoriser la traduction et ainsi contribuer à en faire connaître les résultats. Certains instituts de recherches étrangers en France - on pense au Centre historique allemand par exemple - pourraient aussi prendre une part plus importante aux recherches nationales. Le Centre pourrait ainsi chercher à développer des recherches portées par des équipes plurinationales et pluridisciplinaires.

Les rapports entre l'Europe, la Nation et la démocratie sont au cœur de bien des débats actuels. La France, un des plus anciens Etat-nation de l'Europe, possède une histoire singulière qui ne peut s'aborder dans le particularisme identitaire. Le Centre pourrait offrir à ces concepts parfois antinomiques une tribune publique.

- ***Pour passer d'une histoire éclatée à une histoire de la Nation et de son territoire.***

2.2. Un triple objectif : soutenir l'esprit civique, développer l'esprit critique, permettre le débat.

A. L'histoire de France est source de tolérance, car « la France se nomme diversité » (L.Febvre)

S'il n'est plus question d'écrire une histoire officielle, de distinguer dans le passé le « bon » du « mauvais » et d'en tirer des leçons édifiantes, on peut se demander quel serait le rôle proprement civique d'un centre qui se consacrerait à l'histoire de France ? Certes, ce rôle ne serait pas une fin en soi, mais pour autant il serait certainement vain et erroné de penser qu'un tel projet puisse échapper à une dimension aussi indissociable de lui qu'elle l'est de l'enseignement scolaire. Tout en se gardant d'y voir une nouvelle morale, le fait de revenir à une conception plus globale de l'histoire de France, de s'attacher à l'étude et à l'exposition des éléments fondamentaux qui en constituent la trame, induit un certain nombre de constats : l'histoire de France peut être à la fois une école de tolérance, une école de distance critique et une école de liberté.

L'histoire de France est une école de tolérance car la France n'est pas un bloc mais une mosaïque : mosaïque de cadres géographiques, de climats, de populations, d'apports culturels : « la France se nomme diversité ».

L'histoire de France est une école de distance critique, notamment par rapport à la « tyrannie de l'actualité ». Le projet de création du Centre permettra de rappeler que la France est « la maison des siècles », suivant l'expression employée par Napoléon pour désigner le château de Fontainebleau, c'est-à-dire une construction inscrite dans le temps. L'héritage nous façonne, mais ne nous enchaîne pas : la France change, elle n'a jamais cessé de changer.

L'histoire de France est une école de liberté : elle nous fait voir que la démocratie libérale, telle que nous la pratiquons, loin d'être un édifice usé, est en fait une idée récente dans l'histoire de l'humanité, en rupture avec l'expérience historique vécue jusqu'à il y a un siècle, et un modèle encore en construction.

B. Le citoyen, comme l'historien, doit être exercé à la méthode critique : d'où l'intérêt de donner au débat historique une large audience.

Un des apports majeurs du Centre sera aussi, par la méthode qu'il développera, de montrer quels sont les principes de la méthode critique. Celle-ci devra présider à tous les choix qui seront opérés, soit pour retenir des événements ou des séquences de l'histoire de France, soit pour en présenter des objets, des traces, jugés comme signifiants. Si l'on observe la muséographie et la pédagogie développées dans les musées d'histoire européen ou anglo-saxons³⁵, en comparaison avec celles retenues dans les établissements français, l'on est frappé, parfois³⁶, par le manque de lisibilité de ces derniers.

Le Centre devra donc chercher à développer un nouveau rapport dialectique entre une démarche historique critique, conciliant un propos sur l'histoire et des expositions, didactiques, interactives et évolutives destinées à des publics très divers. Le succès de l'entreprise reposera essentiellement sur la capacité du Centre à établir ce rapport dialectique. Pour définir le substrat scientifique du projet, on peut imaginer qu'une structure scientifique, comparable dans son mode de fonctionnement à celles mises en place par l'Education nationale pour l'élaboration des programmes de l'enseignement secondaire, puisse voir le jour et travailler concurremment avec les services du Centre chargés de son projet pédagogique et de sa politique des publics.

³⁵ Les musées allemands déjà cités, mais aussi *l'Imperial War Museum*, notamment son antenne de Manchester, et plus loin de nous le Musée d'histoire australienne de Cambera.

³⁶ Il existe heureusement quelques contre-exemples dont, entre autres, le musée des ducs de Bretagne à Nantes et le musée historique de Strasbourg.

Loin de vouloir présenter une vision unilatérale des événements, le Centre devra montrer comment les traces de l'histoire en permettent une lecture, une compréhension, une représentation, certes subjectives, mais constitutives de l'histoire elle-même. En conséquence, ces traces, ses objets, sont à la fois sources et représentations de l'histoire, et c'est à ce double titre qu'elles devront être exploitées et utilisées dans le Centre. Les recherches et les débats historiographiques devront ainsi y trouver une tribune naturelle, permettant à la muséographie des expositions d'évoluer et de s'adapter aux questionnements des principales écoles historiques. Lorsque les sujets s'y prêteront, la présentation des différentes hypothèses ou positions de recherche, permettront d'éveiller le sens critique du public. De la même façon, l'analyse de certaines collections ou sources, devra être facilitée dans les parcours muséographiques et l'on peut envisager que, sur des fonds ou des collections spécifiques, telles les sources sonores et audiovisuelles, des universités des savoirs permettent d'initier un public plus large à leur compréhension et à leur analyse. Les recherches généalogiques étant le premier sport national des Français, des enseignements ciblés, en paléographie notamment, ou en histoire du droit de la famille, pourraient aussi être dispensés avec succès.

Le Centre devra permettre le dialogue entre les différentes traditions et écoles historiques, favoriser l'approfondissement du débat historique et en faire connaître les éléments au grand public. L'idée d'un lieu où, sur des thématiques historiques, puissent s'élaborer à la fois une politique d'exposition et de confrontation publique des théories et des hypothèses de recherche en histoire, serait une nouveauté en France.

C. L'espace public doit permettre l'expression des opinions, des débats, des interprétations que suscite l'histoire de France.

Si l'Etat n'est plus fondé à écrire ou faire écrire l'histoire, il se doit de favoriser en revanche les recherches et les débats qu'elle suscite, notamment à l'université et dans les unités de recherche du CNRS et de l'ANR. Une part importante de l'action publique s'est orientée depuis les deux dernières décennies vers la politique mémorielle. Celle-ci, prend différentes formes, dont la création de fondations, le soutien à des associations chargées, comme il a été dit, tout à la fois de promouvoir la recherche et d'être les gardiennes du temple et des icônes mémorielles, ce qui les contraint parfois à s'autocensurer. Le plus souvent, elle s'accompagne d'une politique de publication, d'édition et de diffusion, fortement subventionnée.

Sans revenir sur les conséquences majeures de cette politique qui privilégie le « devoir de mémoire » au « devoir d'histoire et de vérité », auquel le Centre permettrait de revenir, il serait en toute hypothèse intéressant de faire un bilan qualitatif de la production qui en résulte car, à n'en pas douter, si tout n'est pas bon, tout n'est pas mauvais. Cependant, depuis plusieurs années, l'exaspération des historiens est devenue telle qu'ils se rassemblent autour de manifestes ou d'associations protestataires et que de nombreuses publications traduisent leur préoccupation, dont récemment encore *Politiques du passé, usages politiques du passé dans la France contemporaine*, sous la direction de Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danielle Tartakowsky³⁷. Leur constat corrobore celui fait par d'autres, à savoir que l'Etat-nation ne semble plus légitime pour promouvoir « de grandes mythologies collectives », et qu'il s'est réfugié, en conséquence, dans une « revisitation » du passé sous la contrainte de groupes de pression qui cherchent à lui faire distinguer le bon du mauvais, le vrai du faux.

Les historiens comme les citoyens acceptent de moins en moins les redéfinitions partielles et partiales qui sont le fruit de cette politique. Pour autant, son épuisement n'a pas tari la forte demande sociale en histoire à laquelle la création du Centre devra permettre de répondre.

Alors même que la politique des commémorations fait l'objet de nouveaux débats - la création récente d'une commission présidée par le professeur Kaspi a reçu la mission³⁸ d'en repenser

³⁷ Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006.

³⁸ Cette commission a été créée à l'initiative du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants et placée sous la responsabilité de la direction de la mémoire du patrimoine et des archives du ministère de la défense.

les fondements - le Centre sera un carrefour entre enseignements primaire, secondaire et supérieur, recherche universitaire et diffusion de l'histoire auprès du public.

- *Pour passer de l'histoire « officielle » à l'histoire critique.*

3. L'HÔTEL DES INVALIDES : UN CADRE GRANDIOSE ET DES COLLECTIONS HISTORIQUES, POUR UN GRAND PROJET._

La création du centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France, dont il faut rappeler ici qu'il ne s'agit que d'une image syncrétique pour évoquer l'histoire de France dans son ensemble, nécessite un espace important qui puisse répondre à une triple exigence : être un lieu dont la propre histoire soit en cohérence avec le projet et l'ambition du Centre ; avoir la capacité d'y développer ses missions tant en faveur de la recherche que pour sa politique d'exposition ; ne pas nécessiter des investissements lourds qui seraient contraires aux principes d'économie recherchés actuellement.

Les Invalides possèdent ces atouts :

- monument historique et « plein d'Histoire » au cœur de Paris, il est évocateur de grands personnages de l'histoire de France et abrite quatre musées aux riches collections ;
- il bénéficie des résultats d'investissements conséquents déjà réalisés (près de 100 millions d'euros, dont 18 millions pour l'Historial De Gaulle qui sera inauguré par le Président de la République le 22 février) ; il y dispose encore de plusieurs milliers de mètres carrés non aménagés sur les quelque 70.000 de superficie utile totale ;
- des espaces nouveaux peuvent permettre le développement de concepts muséographiques originaux, en relation avec une politique de valorisation, de diffusion, de rayonnement des fruits de la recherche sur l'histoire de France de longue durée ;
- la variété typologique des collections qui s'y verront et qui s'y trouvent déjà pour la plupart, est sans comparaison en France et sans doute dans le monde.

Jusqu'à présent, la perception des Invalides se réduisait encore trop souvent à l'Institution nationale de soins et au tombeau de l'Empereur que l'on allait visiter avec sa classe pour ne plus y revenir jamais. Le reste des gigantesques espaces, partagés entre des dizaines d'institutions hétérogènes (elles sont plus d'une cinquantaine...) étant, au mieux, identifiées à la chose militaire, donc réputées inaccessibles.

Ainsi, ce projet permettrait de donner une visibilité nouvelle et forte à cet ensemble prestigieux qui serait – symboliquement – réouvert à tous les publics. L'Etat, en l'espèce les deux ministères les plus directement concernés de la défense et de la culture et de la communication, pourrait montrer que ce sont les investissements qu'il a consentis depuis des années au profit de ce monument historique qui portent ainsi leur fruit et rendent aujourd'hui possible la réalisation de ce grand projet présidentiel.

3.1. Pourquoi les Invalides ?

A. Les atouts d'un monument signifiant de l'histoire de France et de trois de ses figures emblématiques : Louis XIV, Napoléon, De Gaulle.

Les Invalides sont un site prestigieux évocateur du génie architectural français : « quel goût dans cette simplicité » disait Chateaubriand de ce chef-d'œuvre de classicisme dû à Libéral Bruant (1635-1697) et à Jules Hardouin-Mansart (v.1646-1708). Plus vaste monument historique de la capitale, il s'étend sur près de seize hectares. Louis XIV l'évoquait dans son testament comme « la plus grande pensée de [son] règne ».

Une des singularités de cet exceptionnel monument, et ce qui fait son intérêt pour le projet de Centre, est qu'il n'est pas identifiable, ou réductible, à une seule grande figure de notre histoire nationale, mais à trois des plus célèbres : Louis XIV, Napoléon, De Gaulle. Ainsi, l'histoire des Invalides, tout à la fois caserne, couvent, hôpital et manufacture, se confond-elle avec le projet de modernisation de l'Etat voulu par le Roi-Soleil qui en décida l'édification. Mais c'est certainement la figure tutélaire de Napoléon, dont il est le mausolée, qui domine l'hôtel royal, impérial, puis national. Longtemps placé sous la protection de l'Empereur, il en

accueille la dépouille sur la décision de Louis-Philippe et de Thiers. Les galeries architecturales qui entourent son tabernacle, et qui ne sont guère visitées, évoquent, grâce aux bas-reliefs de Simart, le Concordat, les travaux publics, le code civil, etc., rappelant ainsi les grands desseins de l'Empereur.

Enfin, avec l'Historial De Gaulle, c'est l'homme de la France libre et de la Constitution de la V^e République qui entre aux Invalides, grâce à une muséographie révolutionnaire qui plongera le visiteur dans un univers d'images et de sons. Si l'on ajoute à ses trois grandes figures de notre histoire, Louvois, Vauban, Foch, Clemenceau, Lyautey, Leclerc et bien d'autres encore, le potentiel du lieu est considérable et cohérent avec les principes qui justifient de la création du Centre.

Paradoxalement, les Invalides pâtissent d'un important déficit de notoriété qui tient à plusieurs raisons :

- ils sont perçus comme une enceinte militaire peu accessible – ils donnent le sentiment d'une île autour de laquelle on ne cesse de tourner ;
- le tombeau de l'Empereur est le seul identifiant historique : sa visite semble suffire ;
- le grand nombre d'institutions qui y sont installées (52 relevant de 7 ministères) brouillent la lisibilité du monument ;
- les musées qui y sont abrités, malgré de riches collections, pâtissent de leurs noms : « musée de l'Armée », « musée des plans-reliefs », « musée de l'Ordre de la Libération », etc., ne sont pas des dénominations attractives.

Loin d'être un obstacle à ce projet, ce déficit de notoriété offre une véritable opportunité : celle de pouvoir donner au Centre, donc au monument, une visibilité d'autant plus forte qu'elle sera nouvelle et unifiée et qu'elle reposera sur des institutions dont les collections – parfois méconnues – sont d'une très grande richesse.

Cette hypothèse n'ignore pas l'existence d'une autre très grande collection cherchant à « conter » une histoire de France, celle du musée des gloires de la France à Versailles³⁹. Il y aurait beaucoup à dire sur cette très riche collection réunie sous l'impulsion de Louis-Philippe, dans le dessein de montrer comment son règne était, en quelque sorte, une forme d'acmé de l'histoire de France. Précédemment, on a évoqué le syncrétisme républicain qu'il fallait percevoir derrière le Janus bicéphale de l'histoire militaire et civile. En l'espèce, le projet de Louis-Philippe plaide aussi pour un syncrétisme politique, une forme de réconciliation nationale dans l'Etat et par l'Etat. Très étonnamment, et sans doute à cause de la désaffection et du peu d'intérêt porté aux collections elles-mêmes, cette partie du musée fut délaissée au point de ne plus ouvrir ses portes qu'en de rares occasions.

Ce purgatoire semble s'être achevé et l'actuel président de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles, Jean-Jacques Aillagon, a fait du redéploiement du « musée de l'histoire de France » un des trois éléments indispensables à la clarification de l'offre muséale du château dans son ensemble. Il va sans dire que cet ouvrage nécessitera un immense travail de mise en perspective critique du musée voulu par Louis-Philippe et une profonde réorganisation des collections qui devraient, à l'exception des salles des croisades bien entendu, prendre place dans l'aile du midi⁴⁰.

Si l'on considère qu'un musée est avant tout ce que sont ses collections, l'on comprend bien que les deux projets ne peuvent ni se confondre, ni se nuire. Bien au contraire, s'ils parviennent tous deux à maturité aujourd'hui, c'est qu'ils participent d'un même mouvement de « retour » à l'histoire qui passe aussi par une « redécouverte » des collections des musées

³⁹ Laurent Gervereau, Claire Constans, *Le musée révélé, l'histoire de France au château de Versailles*, Paris, Robert Laffont, château de Versailles, 2005.

⁴⁰ Cf. entretien avec Jean-Jacques Aillagon, château de Versailles, décembre 2007.

d'histoire. De la même façon que Versailles a créé un groupement d'intérêt public destiné à promouvoir les recherches sur les institutions curiales, il serait souhaitable que les promoteurs de ces deux projets associent leurs réflexions dans leurs travaux de « mise en perspective critique » pour reprendre les termes de Jean-Jacques Aillagon.

Il faut aussi signaler la volonté de la direction des archives de France et des Archives nationales de refonder le musée d'histoire de France des archives, ancien musée des Archives impériales ouvert en 1867, vénérable institution dont la qualité et la rigueur des expositions sont louées à bon droit. En l'espèce, il s'agit de poursuivre une programmation qui ne répond pas, bien entendu, à un principe de valorisation de collections puisque, par définition, les archives sont la « matière première » de ce musée. Ce projet, qui fait l'objet d'une réflexion entamée depuis plusieurs années, s'inscrit aussi dans la dynamique du centre des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine et a bénéficié des travaux d'un groupe de réflexion qui fut présidé par Pierre Nora⁴¹.

B. Richesse et diversité incomparables des collections des quatre musées qui se trouvent aux Invalides.

Ce rapport ne suffirait pas à décrire l'histoire et les richesses des collections qui se trouvent aujourd'hui conservées dans les quatre musées présents aux Invalides. Aussi, on se contentera d'en faire une brève description en insistant sur leur apport respectif au projet global de Centre dédié à l'histoire militaire et civile de la France, suivant l'ordre chronologique de leur installation dans l'hôtel national des Invalides. Il faut préciser qu'aussi riches soient-ils, tous ces musées ne peuvent, pas plus qu'aucun autre, prétendre embrasser toute l'histoire de France. Gageons simplement qu'ils permettent, ou permettraient, d'en restituer une partie signifiante, justifiant ainsi leur participation au projet de création du Centre.

Le musée des plans-reliefs conserve la collection de maquettes créées à partir du XVII^e siècle à la demande du marquis de Louvois et sous le contrôle de Vauban. Destinées à éclairer le roi et ses ministres sur les techniques de la fortification, elles deviendront très vite pour le monarque des outils de connaissance des frontières du royaume. La minutie apportée à leur réalisation et leur installation au Louvre, dans la galerie du Bord de l'Eau, leur confère le statut de collection royale, devenant par là-même objets de prestige au service de la symbolique et de la propagande royales. Les progrès de la cartographie sont tels à la fin du XVIII^e siècle, que l'intérêt pour les plans-reliefs décroît : ils manquent alors d'être détruits et sont finalement relégués dans les combles des Invalides en 1777. Avec les places fortes des pays ou provinces conquis, Napoléon leur redonne une certaine actualité qui va cependant décroissant au long du XIX^e siècle, jusqu'à disparaître en même temps que ce type de fortification bastionnée, après 1870.

Aujourd'hui, près d'une centaine de plans-reliefs sont conservés par le musée qui fut créé en 1947. Depuis 1997, sont exposés vingt-huit de ces plans-reliefs, représentant essentiellement le littoral atlantique, pyrénéen et de la Méditerranée, alors que quinze d'entre eux, après de vives polémiques, ont été placés en dépôt à Lille. Malgré la finalisation d'une programmation muséographique prévoyant le déploiement de l'ensemble de la collection, le musée est resté en l'état⁴².

L'intérêt documentaire et muséographique des plans-reliefs est pourtant essentiel. Collections royales, ils proposent une vision en trois dimensions du territoire et de l'urbanisme des villes :

⁴¹ Cf. entretien avec Martine de Boisseffre et Isabelle Neuschwander, respectivement directrice des archives de France et des Archives nationales.

⁴² Renseignements communiqués par le directeur du musée des plans-reliefs, Max Polonowski et divers documents programmatiques.

leur intérêt est à la fois historique, géographique, architectural, scientifique et technique. Méconnus du grand public, ils pourraient assez logiquement représenter un département important du futur Centre. En effet, leur connaissance, donc leur exposition, contribueraient à mieux faire comprendre toutes les problématiques liées à la constitution du territoire, à sa protection et aux conséquences, dans l'urbanisme des villes, des fortifications. Selon le directeur du musée une soixantaine de plans et reliefs permettraient de dessiner l'ensemble des frontières de la France.

Le musée de l'Armée possède des collections d'une richesse insoupçonnée qui dépassent de beaucoup le seul domaine militaire. Héritier du musée de l'artillerie, installé de 1797 à 1870 dans l'ancien couvent des dominicains à Saint-Thomas d'Aquin, et du musée historique de l'Armée, créé en 1889, le musée de l'Armée a connu depuis 1905 une histoire riche et des mutations profondes. Comme celles des plans-reliefs, son prédécesseur dans les lieux, les collections du musée de l'Armée sont à l'origine des collections royales d'armures et d'armes saisies notamment au garde meuble royal, enrichies ultérieurement de « biens d'émigrés », comme la collection du prince de Condé et des Montmorency à Chantilly, ou celles des Lamarck et des Turenne à Bouillon et Sedan.

En leur sein, il faut signaler les « petits modèles » d'artillerie des collections Vallière et Gribeauval, auxquelles s'ajoutent encore sous l'Empire des prises de guerre importantes, reprises en partie par les vainqueurs de Waterloo⁴³. Les collections, du fait de nombreuses donations, ne vont cependant cesser de croître et de se diversifier à l'exemple de la « galerie ethnographique » qui rejoindra le musée d'ethnographie du Trocadéro, futur musée de l'Homme.

A la fin du XIX^e siècle, elles s'enrichissent encore des tableaux de Meissonier, Loustaunau, Detaille, alors que s'affirme la vocation de panthéon national militaire de l'église des soldats et du dôme qui accueille, à l'initiative de Louis-Philippe, la dépouille de Napoléon. La Deuxième Guerre mondiale, du fait d'importantes spoliations, sera une page noire pour le musée. Après les restitutions de l'après-guerre, le musée s'enrichi encore grâce à l'acquisition des très importantes collections Paulhac et Brunon.

Aujourd'hui, les collections d'armures et d'armes qui y sont rassemblées sont les troisièmes au monde après celles de Vienne et de Madrid. Avec ses autres départements, dont le tombeau de l'Empereur, le département des deux guerres mondiales et le futur Historial De Gaulle, le musée de l'Armée est certainement un des tout premiers musées militaires au monde. Passé en quelques années du stade d'un « musée d'objets » à celui d'un véritable musée d'histoire, il offre de l'histoire des guerres et des conflits de la France qui dépasse de beaucoup la simple histoire « bataille ». Enfin, la valeur artistique, ou technique, de certaines de ses collections, élargissent encore ses domaines d'intérêt.

Le musée de l'Ordre de la Libération est le fruit d'une histoire singulière. Le général de Gaulle, au temps de la France libre, ne pouvant décerner la Légion d'honneur, crée un nouvel ordre pour récompenser ses premiers compagnons : l'Ordre de la Libération. En 1947, année de la forclusion de l'Ordre, 1036 hommes en sont décorés (parfois à titre posthume), dix-huit unités militaires et cinq villes. En 1967, sur décision de son fondateur et grand-maître, le général de Gaulle, l'Ordre s'installe dans l'aile Robert de Cotte aux Invalides. Le musée de l'Ordre y présente alors sur 1.000 m² des documents originaux pour la plupart, archives, décorations, photographies, pièces de vêtements ou d'uniformes, de ses membres les plus célèbres, retraçant leur parcours dans la France libre, la Résistance intérieure et parfois la déportation. C'est ainsi que l'on y découvre la tenue de préfet de Jean Moulin, la vareuse de

⁴³ Pour avoir une vue d'ensemble de l'histoire des Invalides et de la constitution des collections des musées, cf. François Lagrange et Jean-Pierre Reverseau, *Les Invalides, l'Etat, la guerre, la mémoire*, Paris, Découvertes-Gallimard, 2007.

Hauteclouque, avant qu'il ne soit Leclerc, la dernière tenue militaire du général de Gaulle et, parmi les archives du musée, le manuscrit original de l'affiche de « l'Appel à tous les Français » du 18 juin. L'atmosphère y est religieuse et le visiteur est plongé dans autant de chapelles votives que l'on y évoque de personnages. Aux dires de ses responsables, une quarantaine de classes viennent visiter le musée de l'Ordre chaque année⁴⁴, auxquelles il faut ajouter quelques centaines de personnes pour un total qui ne dépasserait pas quelques milliers de visiteurs.

Il convient donc de repenser complètement son projet scientifique et culturel alors même que l'esprit de résistance, dont il cherche à promouvoir l'exemplarité, est un des thèmes évoqués par le Président de la République dans la lettre de mission adressée à la ministre de la Culture et de la Communication. Le projet de création du Centre peut lui en donner l'occasion et les moyens.

Le musée d'histoire contemporaine de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC-MHC), créé en 1914 par deux industriels, les Leblanc, est installé aux Invalides depuis 1973. Si ses espaces d'exposition sont de faible importance, à peine 700 m², il n'en va pas de même de ses collections qui couvrent toute la période contemporaine à partir de 1870 avec un fort tropisme sur les deux conflits mondiaux puisque, jusqu'en 1987, il portait le nom de « musée des deux guerres mondiales ». Destinées à la recherche d'une part, et à « l'éducation populaire », d'autre part, ses collections sont riches de plus de 1,5 million de documents iconographiques, notamment d'affiches, de photographies, mais aussi d'œuvres originales de Bonnard, Vuillard, Léger, etc.

Le musée, non sans raison, revendique sa vocation généraliste et le rang de plus grande collection d'histoire contemporaine sur l'ensemble de l'histoire du XX^e siècle, et dont on trouve la traduction éditoriale dans sa publication périodique *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. C'est sans doute la raison de ce « champ large », notamment en histoire sociale, et des analyses qui ne paraissaient pas compatibles, il fut un temps, avec celles du musée de l'Armée, qui ont été sources d'interrogation sur son devenir et son maintien aux Invalides. De fait, le prisme des questions et des thèmes de recherche et d'exposition du musée est beaucoup plus large que ceux des autres musées présents aux Invalides. Il permet ainsi une autre perception des conflits à travers leurs causes et conséquences d'ordre politique, social, ou culturel.

Cette diversité des thèmes, des approches, se retrouve aussi dans la typologie des sources rassemblées par le musée, dont de très nombreuses archives audiovisuelles, et un fonds incomparable de dessins, peintures et gravures sur la Première Guerre mondiale (20.000 œuvres). Enfin, une politique active de réseau lui a permis de nouer de nombreux partenariats avec des universités, des centres de recherche ou des structures patrimoniales, en vue de publications, d'expositions ou de chantiers de recherche. Un des derniers exemple de cette politique réussie est le grand succès de l'exposition « Amours, guerres et sexualité »⁴⁵, co-organisée avec le musée de l'Armée.

Compte tenu de l'ambition du Centre, le musée d'histoire contemporaine sera une composante majeure du projet en permettant d'y réintroduire tous les éléments qui, par nature, échappent au musée de l'Armée. La grande expertise des équipes scientifiques du musée d'histoire contemporaine les désigne tout naturellement comme des partenaires essentiels à la réussite du projet.

⁴⁴ Cf. Anne-Noémie Dorion, *Le Figaro*, « Le devoir de mémoire des compagnons de la Libération », 18 juin 2007, p.23.

⁴⁵ François Rouquet, Fabrice Virgili et Danièle Voldman (sous la dir. de), *Amours, guerre et sexualité :1914-1945*, Paris, Gallimard-BDIC-Musée de l'Armée, 2007.

C. L'intérêt d'un projet national porté par plusieurs ministères et bénéficiant de l'achèvement d'une politique de rénovation de grande ampleur.

Un projet ayant ces ambitions nécessite des partenariats institutionnels puissants si l'on veut donner du crédit et des moyens à la politique qu'il doit mettre en œuvre. Le choix des Invalides est avantageux de ce point de vue en ce qu'il fait intervenir plusieurs partenaires institutionnels, tutelles des quatre structures muséographiques décrites précédemment :

- le ministère de la défense : attributaire de l'hôtel national des Invalides et tutelle du musée de l'Armée ;
- le ministère de la culture et de la communication : tutelle du musée des plans-reliefs ;
- le ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche puisque le musée d'histoire contemporaine de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine est un service inter-établissement de coopération documentaire lié aux universités de Paris I, II, VIII, et X ;
- le ministère de la justice : tutelle du musée de l'Ordre de la Libération.

Enfin, le Centre ayant une forte composante éducative et pédagogique, il associera nécessairement le ministère de l'éducation nationale. Le niveau et la nature de la participation de ces différents partenaires institutionnels seront à définir en fonction de leur implication dans le projet scientifique du Centre. En fonction de cela, on pourrait proposer qu'une clé de répartition détermine pour chacun le niveau de leur participation au budget – fonctionnement et investissement – et aux ressources humaines qui seront nécessaires au Centre. En toute hypothèse, l'existence d'un socle administratif aux contours bien définis, les quatre musées *a minima*, est incontestablement un atout pour le projet.

Ainsi, les politiques d'investissement soutenues des ministère de la défense (programme ATHENA) et de la culture et de la communication (cadre du protocole Culture/Défense), et les habitudes de travail qu'ils ont su développer trouverons un nouvel accomplissement dans le projet de création du Centre aux Invalides qui pourra soutenir la comparaison avec les autres grands musées d'histoire nationale.

- ***Pour la création d'un établissement de stature nationale et internationale.***

3.2. Un projet scientifique reposant sur des concepts novateurs.

A. La création d'une galerie chronologique, évolutive et interactive de l'histoire de France, évocatrice de « l'épaisseur du temps ».

En terme muséographique, on veillera à ne pas « doubler » avec les espaces déjà ouverts, et dont certains viennent d'être réinstallés. Il faudra donc chercher à traduire le projet global du Centre – une appréhension de l'histoire dans la longue durée – en liant ces différents espaces, en cherchant à établir, entre eux, des correspondances, des résonances.

Un projet original pourrait, toutefois, voir le jour afin de traduire le propos général porté par le Centre. Il s'agirait de créer une galerie chronologique, sorte de parcours-repère, qui tenterait au travers de dates, d'événements, de personnages, d'objets, d'images, ou de documents, de faire ressentir, de façon presque sensorielle, la longue durée, « l'épaisseur du temps ». Si l'on reprend l'image du livre dont toutes les pages seraient, comme les siècles de notre histoire, à la fois dissemblables mais indissociables les unes des autres, cette galerie du temps permettrait une lecture, une appréhensionursive de notre histoire. Plusieurs musées d'histoire nationale⁴⁶ se sont essayés à l'exercice.

⁴⁶ Notamment en Allemagne et aux Etats-Unis.

Tel est le cas du *Deutsches Historisches Museum* qui donne à voir une histoire du territoire et des populations allemandes « des Celtes à Angela Merkel ». L'expérience semble assez probante, notamment auprès d'un important public de scolaires et de jeunes qui, tout au long de leur visite, sont sollicités et « questionnés » afin d'être en permanence réceptifs. La muséographie développée s'affranchit parfois des canons scientifiques, notamment les notions de collections, pour favoriser une approche documentaire uniquement guidée par un souci démonstratif et pédagogique.

En s'inspirant aussi de l'exemple de la *Haus der Geschichte* de Bonn, la partie contemporaine de notre histoire permettrait de présenter une initiation à l'histoire des partis politiques, au fonctionnement de nos institutions et de notre démocratie parlementaire. Il y aurait tout lieu de se rapprocher du musée d'histoire du Parlement, qui était à Versailles, et dont l'avenir semble incertain. Sur le même principe, on pourrait présenter le fonctionnement des institutions européennes qui, pour beaucoup, demeurent obscures.

Les notions d'interactivité et d'évolution de la muséographie sont importantes car l'expérience montre qu'une muséographie, aussi inventive soit-elle, se « démode » toujours au bout de quelques années. En conséquence, plutôt que d'investir des fonds très importants dans une muséographie figée, il sera plus intéressant, et pas forcément plus onéreux, d'intégrer, dès la formulation d'un discours historique, une muséographie extrêmement évolutive. Cette galerie pourrait en être le prototype.

Ce concept pourrait être la « marque » particulière du Centre qui rappellerait de cette façon la relativité temporelle de tout événement historique, élément essentiel et seul garant des anachronismes.

B. Permettre la circulation et l'accueil d'expositions d'histoire montées en régions et à l'étranger.

Le constat est unanime : à de rares exceptions près, les expositions d'histoire circulent beaucoup moins en France que les expositions de beaux-arts. Ainsi, lorsque l'on observe la programmation des institutions à l'étranger, Berlin, Bonn, Londres, Lisbonne, Bruxelles, Madrid, produisent et accueillent des expositions d'histoire qui ignorent complètement le territoire français. Ainsi en est-il, pour ne prendre que les exemples les plus récents, de l'exposition sur le *Nouveau monde*, montée à Berlin et qui ira au Portugal et peut-être en Espagne ; de même *Dieu (x) mode d'emploi*, installée d'abord à Bruxelles, puisque le musée d'histoire de l'Europe en est à l'origine, et actuellement visible à Madrid. Le constat est le même pour les très belles expositions montées en régions, qui ne sont presque jamais « remontées » dans d'autres villes et qui ne rencontrent pas, notamment, le public international passant par Paris⁴⁷. Lorsque l'on observe la vivacité de certains musées d'histoire en régions, Metz, Strasbourg, Bordeaux, etc., ou celle de musées sur l'histoire des conflits, tels Péronne ou le mémorial de Caen, on ne peut que le regretter.

Le Centre devrait donc permettre, grâce à des espaces réservés aux expositions temporaires, d'accueillir ces expositions quand leurs thèmes sont en cohérences avec son propre projet scientifique. Ainsi, le Centre permettra de donner un nouveau public à des expositions nationales et internationales. En fonction de sa propre programmation il pourra aussi rechercher des partenariats et des associations avec d'autres établissements afin de faire circuler ses propres expositions.

C. Une politique diversifiée et originale de diffusion et de valorisation de la recherche et des connaissances en histoire.

⁴⁷ Cette réflexion est due notamment aux observations faites par Madame la directrice des musées de France.

De plus en plus de structures muséographiques se trouvent, dès l'amont, associées, ou adossées, à des structures de recherche. Cette évolution, notable dans les projets du musée du quai Branly, de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), ou de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), reprend le modèle inauguré jadis par le musée national d'Histoire naturelle, le musée de l'Homme, ou le Palais de la découverte.

S'agissant du Centre, s'il n'a pas vocation à faire de la recherche fondamentale, qui demeure du ressort de l'université ou des laboratoires de recherche, il devra faciliter la diffusion et la connaissance des fruits de la recherche lorsque ceux-ci concernent son propre champ historiographique. Plusieurs moyens pour ce faire : une politique de publications ; l'édition en ligne ; l'organisation de manifestations scientifiques (colloques, débats, journées d'études, etc.) ; une restitution au travers des expositions temporaires, ou des expositions-dossiers.

Politique de publications.

Le Centre n'aura pas non plus vocation à se substituer à ce qui existe déjà ou à lui faire concurrence. En revanche, il aura tout intérêt à s'investir dans des domaines de l'édition historique peu, ou pas du tout, couverts actuellement : ainsi l'édition critique de documents ; des traductions de travaux de recherche étrangers – ils sont nombreux – portant sur l'histoire de France ; des collections de monographies scientifiques (thèses, mémoires, actes de colloque), sans s'interdire la possibilité de publier des ouvrages de vulgarisation (biographies, monographies, manuels) car sa mission est aussi celle d'une diffusion grand public. Mais il est certain que le mode d'édition qui devra être le plus abouti, le plus performant, est l'édition en ligne. En effet, celle-ci, outre son impact évident, offre la possibilité d'utiliser un plus grand nombre de vecteurs – textes, images, sons, interactivités – pour transmettre l'information.

Edition et diffusion des savoirs et des connaissances en ligne.

Etant donné l'importance prise par Internet et par certains serveurs, sites ou blogs – l'encyclopédie libre Wikipedia est un exemple –, l'on comprend toute l'importance d'investir massivement ce média. Le site du Centre devra donc permettre de diffuser des savoirs « certifiés » et validés, avec le concours de l'Education nationale par exemple, ou de renvoyer à d'autres sites faisant référence dans leurs domaines respectifs. Le problème de la vérification des informations étant central sur Internet, il faudra assurer l'internaute de la qualité des informations historiques qu'il trouvera sur le site. Enfin, on peut très bien imaginer que le Centre diffuse sur la toile des publications numérisées qui ne s'y trouvent pas encore, et dont la connaissance est pourtant essentielle. On peut citer la précieuse *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, publiée par le CNRS ou la collection des *Sources inédites de l'histoire de France* éditée par le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS). On peut aussi imaginer des versions numérisées des grandes collections des sources de l'histoire de France : à titre d'exemple, l'université de *Saint-Andrews* (Grande-Bretagne) est en train d'achever la numérisation de tous les manuscrits français de la Renaissance.

Lieu vivant d'échanges et de débats.

C'est aussi un des points essentiels du projet. L'histoire de France est source de débats et d'échanges. Grâce aux infrastructures qui seront livrées au musée de l'Armée avec l'Historial De Gaulle – deux auditoriums de 150 et 200 places pourvus d'un équipement vidéo et de cabines de traduction simultanée – une programmation « saisonnière » de manifestations pourrait y être organisée avec profit. Ainsi, ce n'est qu'une proposition qui devra être évaluée,

le Centre de recherches historiques (CRH)⁴⁸ pourrait être intéressé à l'idée de pouvoir disposer, dans le cœur de Paris, d'espaces pour accueillir certaines de ses manifestations scientifiques quand celles-ci concernent des sujets qui sont proches, ou qui recoupent ceux du Centre. De la même façon, la réunion annuelle des sociétés savantes qui irriguent le territoire, réunion à la charge du Comité des travaux historiques et scientifiques⁴⁹, pourrait y être accueillie. Compte tenu du potentiel de ces auditoriums, des projections de films, commentés et débattus, pourraient aussi animer ces espaces.

Des expositions temporaires conçues selon une procédure d'appel à projet.

Les expositions temporaires du Centre pourraient résulter d'une démarche très nouvelle, en France, qui consisterait à s'inspirer des procédures d'appels à projet de l'Agence nationale de la recherche, mais avec pour objet non pas une recherche, mais une exposition. L'intérêt de cette procédure est d'ouvrir à un grand nombre d'autres partenaires les espaces du Centre et d'assurer ainsi la pluralité des approches, des opinions, en facilitant aussi le renouvellement des muséographies. Dans certains cas, on peut très bien imaginer de coupler un projet de recherche et d'exposition. Ainsi, une équipe retenue dans le cadre de cette procédure aurait alors la double mission de poursuivre des recherches fondamentales, puis de concevoir, avec l'équipe scientifique du Centre, une exposition qui en restituerait les résultats.

Pour ne prendre qu'un exemple très concret, alors que la création d'une fondation pour la guerre d'Algérie semble prendre forme, depuis plus de trois années le ministère de la défense a engagé avec l'Office national des anciens combattants une enquête orale nationale, la plus importante du genre en France, sur les anciens combattants de la guerre d'Algérie⁵⁰. Aujourd'hui, un corpus de près d'un millier de témoignages a été rassemblé. Ce matériau mérite d'être évalué et discuté. On pourrait très bien envisager que ce soit le thème d'une exposition mêlant images d'époques – l'établissement de conception et de production audiovisuel de la défense (ECPA-D) en possède une typologie très intéressante – et témoignages rétrospectifs.

Les méthodes employées et les thèmes choisis, ceux qui justement font débats, pour porter cette politique de diffusion des connaissances en histoire, et pour faire du Centre un espace ouvert sur le monde et vivant, sont de nature, nous le pensons, à lever les réticences de ceux qui ne voudraient voir dans ce projet qu'une nouvelle forme d'« histoire officielle ».

- *Pour un renouvellement des modes de transmission des savoirs et des connaissances en histoire.*

3.3. L'intégration de sources peu exploitées ou inédites : les objets, les maquettes, les images, les sons, les sources iconographiques.

A. Une diversité de « témoins et traces matériels de l'histoire » à nulle autre comparable : pour des interrogations et des mises en perspectives multiples de l'histoire de France.

L'on a souvent considéré que le propre d'un musée d'histoire était de ne pas avoir une collection préexistante et que celle-ci était constituée après coup, afin de porter, ou d'illustrer, un propos, un thème historique. Si c'est en effet parfois le cas, le plus récent exemple étant

⁴⁸ Laboratoire de l'École des hautes études en sciences sociales fondé par Fernand Braudel en 1949 et dont bien des thèmes de recherche sont proches des problématiques générales du Centre.

⁴⁹ Vénérable institution créée par Guizot et abritée actuellement par l'école des chartes.

⁵⁰ La direction scientifique de cette enquête nationale a été confiée au professeur Maurice Vaïsse, à Paule René-Bazin, conservateur général du patrimoine, adjointe du directeur de la mémoire du patrimoine et des archives et à Hervé Lemoine, particulièrement chargé de la formation des enquêteurs.

celui de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, le fait est que ce constat s'avère particulièrement juste concernant les politiques des « grands projets » qui reposent, on le suppose et on l'espère, sur « de grandes idées », sans toujours tenir compte des collections ou des institutions existantes.

Les raisons qui nous amènent à privilégier l'hôtel national des Invalides pour la création du Centre repose sur un constat et un principe inverses. C'est parce qu'il existe aux Invalides des collections, dont la richesse et la diversité typologique ne sont comparables à aucune autre, que ce projet a du sens. Il s'agit donc essentiellement de doter d'une stratégie d'ensemble des établissements qui sont déjà dépositaires de pans entiers du patrimoine national, étroitement complémentaires les uns des autres tout en ayant leur propre histoire ; elles prendront un sens nouveau, plus fort, plus lisible, donc plus visible, au service d'une « idée », celle d'un Centre dédié à l'exposition, à la compréhension par les sens et l'intelligence d'une « possible histoire de France ».

Le principal caractère de ce projet tient donc avant tout à la nature de ses collections et à la définition de son projet scientifique, de son objet d'étude. S'agissant des collections, la singularité du projet tient, d'abord et avant tout, en leur extraordinaire diversité. L'on serait presque tenté, au risque d'être démenti, de penser que nulle forme ne leur échappe. Maquettes, objets, armes, armures, tableaux, dessins, sculptures, étoffes, figurines, photographies, archives, films, disques, affiches, livres, etc., donnent la mesure de cette extrême variété qui est un atout majeur du projet.

Elle permet, en effet, d'espérer des questionnements multiples et de favoriser ainsi le développement de ce dont les Français, à la différence des Anglo-Saxons, ne sont pas familiers : la culture matérielle de l'histoire et de ses traces. Longtemps l'on a récusé tout ce qui n'était pas « archives », pour faire court, au prétexte que l'on était dans des formes de représentations de l'histoire et non « dans l'histoire ». Cette absolue suprématie de la forme écrite de la culture et de l'histoire a, en France, des conséquences encore sensibles dans la formation, dans la sensibilité et dans l'expertise des cadres scientifiques des organisations culturelles.

Etant donné la diversité, certains diront l'hétérogénéité, des collections du Centre des Invalides, les frontières épistémologiques des sources devront nécessairement céder au profit d'un sens nouveau qui sera à rechercher en fonction du projet scientifique de la galerie chronologique, ou de celui de telle ou telle exposition temporaire. C'est encore l'expérience des musées étrangers qui nous montre la force et la puissance démonstratives de mise en perspective d'objets, de documents très divers.

En revanche, il y aura tout lieu de ne pas perdre de vue le sens d'un « objet » au sein d'une collection, d'un ensemble logique, auquel il demeurera rattaché. En clair, si la muséographie pourra s'affranchir de bien des frontières pour s'attacher à la qualité démonstrative ou pédagogique de son propos, il ne sera pas question, pour autant, de « mélanger » les collections.

B. Les collections uniques au monde de l'Institut des archives sonores : tout à la fois objets de collection, matériaux muséographiques et sources de l'histoire. .

Le projet de Centre dédié à l'histoire ne peut ignorer les sources du temps présent et notamment les enregistrements sonores et audiovisuels. C'est pourtant le seul domaine où, à l'exception des collections du musée d'histoire contemporaine, les structures préexistantes aux Invalides ne lui offrent pas un panorama aussi vaste que le spectre couvert par ces sources. D'où l'intérêt d'associer au projet un autre partenaire qui comblerait, par son savoir-faire, sa renommée et ses collections, ce domaine essentiel à plus d'un titre.

En effet, le XX^e siècle aura laissé autant de traces au travers des sources sonores et audiovisuelles que dans les archives et les bibliothèques. Il sera indispensable de connaître

l'histoire de ces médias pour comprendre cette époque et la nôtre. Plus d'un événement ou d'un fait majeur sont, et seront, pour toujours, liés à des images animées ou à des paroles enregistrées. Pour ne prendre qu'un exemple, l'Appel du 18 juin du général de Gaulle est avant tout un événement radiophonique inaugurant ce que l'on allait appeler « la guerre des ondes ». D'ailleurs l'Historial De Gaulle, uniquement constitué d'images et de sons, rend ainsi hommage à celui que l'on surnommait « le général des micros ».

Une opportunité exceptionnelle peut permettre au Centre de combler ces lacunes et même d'acquérir dans ce secteur une dimension internationale incomparable : il s'agit de l'Institut des archives sonores.

Cet Institut possède des collections immenses, et bien décrites⁵¹, couvrant en plus de 200.000 documents, tous les pays et les principaux domaines de la civilisation, de 1880 à nos jours. 100.000 documents concernent la France et son histoire. Un florilège en donne la valeur et la portée, ainsi l'Institut possède-t-il : les enregistrements faits par Gustave Eiffel de ses conversations avec des visiteurs illustres dans son bureau du troisième étage de « sa » tour ; ceux d'Albert de Dion décrivant son premier quadricycle à vapeur en 1883 ; tous les enregistrements de Sarah Bernhardt ; ceux des pionniers de l'aviation, Hélène Dutrieux, Louis Blériot, Robert Morane et Henri Farman ; ceux encore de Foch, Joffre et Clemenceau ; dans le domaine politique de l'entre-deux-guerres, on peut aussi entendre Léon Daudet, Pierre Taittinger, Marcel Cachin ou encore André Tardieu, Gaston Doumergue, Léon Blum, Edouard Daladier, etc.. Il n'est guère de sujets pour lesquels l'Institut ne possède des documents.

Après avoir envisagé de créer une Université de la parole, l'Institut, actuellement dirigé par son fondateur Franklin Picard, cherche à s'investir dans un projet patrimonial qui assurerait à la fois la pérennité, en France, de cette gigantesque collection et surtout son exploitation en direction d'un public nombreux qui fait toujours bon accueil à ce type de documents sonores et d'images, à leur incomparable pouvoir d'évocation d'une époque révolue.

Si cet « adossement » de l'Institut des archives sonores pouvait prendre corps, il serait capital de chercher à développer différents modules qui, autour de la parole ou de l'image, montreraient la richesse d'un tel patrimoine et exposeraient comment il se crée, s'entretient et s'analyse. On pourrait envisager de reprendre le projet du linguiste Ferdinand Bruneau lorsqu'il a décidé au début du siècle précédent de créer les « archives de la parole », sortes d'atlas de la langue parlée, devenue la matrice historique de la phonothèque nationale, et d'ambitionner de poursuivre le projet de création d'un grand département « d'histoire orale » sur le modèle de l'université de Columbia à New York. La langue, « les parlars », constitueront ainsi un pôle majeur et très original du Centre.

Alors que le Président de la République souhaite que l'action gouvernementale pour la culture⁵² prenne en compte les paroles et récits des Résistants, et que l'on s'interroge sur la possibilité de réunir dans un lieu leurs centaines de témoignages⁵³, alors même qu'un séminaire de recherche à l'École pratique des hautes études porte sur la méthodologie et les pratiques de l'entretien, associer l'Institut des archives sonores au projet de Centre, lui ouvrirait un champ immense d'activités, d'analyses, d'expositions et de valorisation d'un patrimoine caractéristique et emblématique de notre époque.

- ***Pour un élargissement du champ historiographique, tout en rendant l'appréhension de l'histoire plus aisée et ludique.***

⁵¹ On se reportera pour plus de détails au *Guide du patrimoine sonore et audiovisuel français, op. cit.* tome 2, p.82 et suivantes.

⁵² Cf. lettre de mission déjà citée.

⁵³ Des dizaines d'institutions ou d'associations sont dépositaires de cette « mémoire éclatée », cf. *Guide du patrimoine sonore et audiovisuel français, op. cit.*

4. UNE ORGANISATION ET DES MOYENS, POUR UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE DU POINT DE VUE DES PRINCIPES DE LA REVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES : EFFICACITÉ, QUALITÉ, ÉCONOMIE.

Considérant les différents objectifs exposés ci-avant, et le souci de donner une forme juridique et administrative simple et efficace au centre, deux formules sont envisageables :

- la première, souple, mais en principe limitée dans le temps, dans ses objectifs et ses moyens, est celle du **groupement d'intérêt public**⁵⁴ (GIP) ; un GIP, peut être aussi une première étape avant la création d'un établissement public et offrir ainsi une forme juridique à la mission de préfiguration qui s'avèrera, en toute hypothèse, nécessaire ;

- la seconde, **l'établissement public** (EP), est plus astreignante en termes de mise en œuvre et d'organisation. En revanche l'EP offre d'un point de vue juridique, administratif et financier, un cadre plus stable pour un établissement qui vise la pérennité et sera attributaire de collections patrimoniales.

Le choix, à terme, sera de savoir si le Centre formera une fédération d'établissements et de structures – auquel cas le statut d'établissement public lui conviendrait mieux – ou si il reposera sur une confédération de ces mêmes établissements – et dans cette hypothèse un GIP peut suffire, sauf à donner au seul Centre le statut d'établissement public – sans pour autant modifier les structures juridiques des autres membres de la confédération.

Toutes ces questions seraient à développer par la mission de préfiguration. En l'état actuel de ce rapport d'étape, voici les premières pistes envisageables qui méritent encore des approfondissements, des consultations et des avis.

4.1. Quelques pistes pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, l'élaboration du projet scientifique du Centre.

Ce point est essentiel car le crédit de l'ensemble de la démarche repose en très grande partie sur lui. Il convient donc d'esquisser les premiers éléments d'un ensemble de dispositions qui nous semble pouvoir offrir une garantie de sérieux et d'objectivité. L'exemple et la méthode qui nous sont donnés par l'Education nationale, pour l'élaboration des programmes nous guident et nous inspirent dans ces premiers schémas.

A. Un conseil d'orientation scientifique pour concevoir et mettre en œuvre la politique de l'établissement.

La forme juridique définitive du Centre aura un impact direct sur le rôle et sur le domaine de compétence de ce conseil d'orientation scientifique. Dans l'hypothèse d'un GIP, ce conseil aura la responsabilité de définir les actions et la politique scientifique résultant de l'action commune des établissements membres du GIP et de déterminer les moyens qui seront alloués, pour les mener à bien, par lesdits établissements, notamment dans les domaines de la recherche, des éditions, de la diffusion en ligne et des expositions.

Si l'on est dans le cadre d'un établissement public, le conseil aura alors pour mission première de concevoir et de mettre en œuvre la politique scientifique des différents départements de l'établissement. Il en sera, de fait, l'organe de direction scientifique. Si l'on observe les deux récentes créations que sont la Cité de l'architecture et du patrimoine, d'une part, et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, d'autre part, et sans préjuger des conséquences réelles de ces constats dans le fonctionnement interne de ces institutions, il faut remarquer que le décret de création de la seconde est beaucoup plus explicite sur la composition, le rôle et le fonctionnement des organes de direction et de coordination scientifiques. Il y aura certainement lieu de s'inspirer de cet exemple afin d'éviter un flou préjudiciable au bon fonctionnement de l'établissement.

⁵⁴ A titre d'exemple de GIP culturel on peut citer l'établissement public de Versailles qui a créé un GIP destiné à promouvoir l'étude et la recherche sur les institutions curiales.

B. Un comité scientifique, associant des personnalités extérieures, pour insérer et valider les problématiques de recherche et d'exposition du Centre dans un contexte national et international.

Il sera essentiel d'attacher un soin tout particulier à la composition et au fonctionnement de ce comité qui devra être le garant de l'objectivité et du sérieux du projet dans son ensemble. Etant donné la très grande amplitude des périodes historiques couvertes et du caractère protéiforme de la politique de valorisation et d'expositions qui sera un des caractères forts du projet, plusieurs collègues par spécialité pourraient constituer autant de commissions et de groupes de travail fonctionnant comme le font les commissions chargées de confectionner les programmes dans l'enseignement secondaire.

Ainsi, chaque commission serait composée d'un président (un grand universitaire), d'un vice-président (qui jouerait le rôle de secrétaire scientifique et qui pourrait être un des membres de la mission de préfiguration du Centre, puis de son conseil d'orientation scientifique) et de plusieurs membres d'origines diverses (enseignants, chercheurs, conservateurs, externes et internes au Centre). Ce travail sera d'autant plus nécessaire que la galerie chronologique de l'histoire de France devra reposer sur un discours historique faisant consensus. Deux autres aspects devront inspirer la composition du comité scientifique : y associer des représentants des grands musées d'histoire en région (Strasbourg, Nantes, Péronne, etc.) et à l'étranger (*Deutsches Historisches Museum, Haus der Geschichte, Musée d'histoire de l'Europe, National Museum of American History, etc.*)

- ***Pour assurer la cohérence d'ensemble du projet, sa légitimité, donc sa « recevabilité » .***

4.2. Un établissement de référence pour valoriser et aider d'autres institutions ou réseaux nationaux.

C'est un des points forts du projet. Le Centre ne doit pas être qu'un établissement parisien « de plus ». Puisque le constat que nous faisons est celui d'une très grande densité des musées d'histoire sur le territoire, ou selon l'expression que nous avons utilisée « de lieux d'histoire », il faut en tenir compte et œuvrer avec ces institutions au sein de réseaux, parfois déjà constitués, parfois à créer de toute pièce, parfois à simplement soutenir, pour des objectifs scientifiques qui ne peuvent être que communs.

A. Comment contribuer au développement et à la rationalisation du réseau des « lieux d'histoire » sous tutelle du ministère de la défense ?

Le ministère de la défense a la responsabilité d'un certain nombre de lieux de mémoire liés aux conflits du XX^e siècle. La création du Centre pourrait être l'occasion d'optimiser les conditions d'exercice de la gestion de ces lieux, dont certains sont en régie directe, tout en leur assurant une visibilité plus grande et en les insérant dans une stratégie de revalorisation de la méthodologie et de la déontologie de l'histoire. Si certains s'apparentent à des nécropoles (Fréjus, Notre-Dame de Lorette), ou à des lieux de mémoire et de recueillement (mémorial de la déportation de l'île de la Cité, monument aux combattants d'AFN du quai Branly, Mont Faron – dans une moindre mesure), d'autres sont des sites historiques en même temps que des lieux d'histoire : le centre européen du Résistant déporté au Struthof et le Mont Valérien.

Actuellement, deux directions du ministère de la défense – la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) – en assurent la gestion et le développement. C'est ainsi que la DMPA a piloté toutes les opérations permettant la création du centre européen du Résistant déporté au Struthof, réalisation qui rencontre un très vif succès (200.000 visiteurs par an). Un triple objectif est donc atteint : ouverture au plus grand nombre d'un site historique témoin d'une des

pages les plus sombres de l'humanité ; diffusion d'une information historique permettant de comprendre le fonctionnement de l'univers concentrationnaire nazi et l'histoire des courants de résistance européens ; délivrance d'un message civique montrant combien la démocratie est une conquête qui peut être menacée. Un autre projet est en cours de réalisation au Mont Valérien, un des seuls lieux historiques qui puissent évoquer l'ensemble des courants de la Résistance française. Il pourrait prétendre, de ce point de vue, répondre au souhait du Président de la République « d'un ambitieux mémorial de la Résistance et de la France libre en hommage à tous les Résistants »⁵⁵. De nombreux témoignages de Résistants figurant dans les collections de l'Institut des archives sonores ou dans celle de l'ECPA-D pourraient être intégrés au projet.

La révision générale des politiques publiques entraînant de profondes réformes, la question des modes de gestion de ces différents lieux se pose avec d'autant plus d'acuité.

Le Centre cherchant à faire la promotion des « lieux d'histoire » (cf. ci-dessus 1.2.), il serait envisageable et cohérent que des sites tels le Struthof et le Mont Valérien constituent le noyau dur d'un département des « lieux d'histoire des conflits du XX^e siècle » qui bénéficieraient ainsi des structures scientifiques et administratives d'un établissement bâti à dessein, la tutelle de l'ensemble demeurant exercée par la DMPA.

La question de certaines fondations se posent dans les mêmes termes. Ainsi, l'on constate qu'un travail excellent de recherche et de dépouillement des archives est à mettre à l'actif de la fondation pour la mémoire de la déportation et de la fondation de la Résistance. Il conviendra certainement de s'interroger sur la façon de contribuer, avec efficacité et rigueur, au travail et aux missions de ces fondations. Elles permettent, comme d'autres, d'intégrer par leur travail « leurs mémoires » aux sources de l'histoire.

En revanche, s'agissant des autres lieux, dont beaucoup s'apparentent à des nécropoles, on peut imaginer que l'ONAC, qui aura pour mission de veiller à l'entretien des nécropoles nationales, en reçoive aussi la responsabilité. Toutes ces idées ne sont que des hypothèses qu'il conviendra d'approfondir en fonction des indications et des orientations qui seront notamment données par le ministère de la défense.

B. Comment assurer une large publicité aux débats et aux recherches portés par d'autres réseaux nationaux ?

Compte tenu de l'immensité du domaine couvert, on pourrait imaginer que, comme pour le comité scientifique du Centre qui serait constitué de commissions *ad hoc*, des réseaux par époque, ou domaines de recherche, soient associés au Centre pour certains de leurs projets tels : la participation à des commissariats scientifiques d'expositions ; des publications communes ; des éditions en ligne, etc.

Le Centre pourrait entretenir ainsi des liens privilégiés avec un certains nombres de réseaux nationaux, déjà constitués ou à créer, avec lesquels il pourrait travailler :

- le réseau des sociétés savantes nationales et régionales, animé par le prestigieux Comité des travaux historiques et scientifiques déjà cité, créé par Guizot en 1834, auteur de la collection des « *documents inédits sur l'histoire de France* », dont la réunion annuelle et les débats pourraient être organisés aux Invalides et faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion en ligne ;

- le réseau des grands centres d'enseignement et de recherche dévolu à l'histoire de France, en insistant sur ceux qui ont une approche globale, tels le Centre de recherches historiques (laboratoire de l'Ecole des hautes études en sciences sociales fondé en 1949 par Fernand Braudel), la commission de géographie historique (refondée en

⁵⁵ Cf. lettre de mission adressée au ministre de la culture et de la communication le 1^{er} août 2007.

2002), le comité sectoriel « sciences humaines et sociales » de l'Agence nationale de la recherche, etc ;

- le réseau des organismes de recherche étrangers qui se consacrent à l'histoire de France afin de favoriser une véritable histoire comparée et diffuser les résultats de leurs recherches : l'université de Saint Andrews, par exemple, est maître d'œuvre d'un projet de numérisation du patrimoine écrit français de la Renaissance ;

- le réseau des musées et mémoriaux sur l'histoire des conflits contemporains : des centaines de structures aux collections et aux moyens hétérogènes à l'aube d'une inéluctable transformation, voire d'une disparition, qui doit être accompagnée afin de sauvegarder leurs collections ;

- le réseau des villes et pays d'arts et d'histoire (il s'agit en fait d'un label attribué par le ministère de la culture et de la communication à des collectivités locales) qui intègre dans la dimension patrimoniale des « villes et pays » la mémoire des habitants ;

- on peut aussi signaler, pour le plus récent d'entre eux, « le réseau des Sites Vauban » dont la France a demandé l'inscription en 2008 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

C. Proposer la création d'un nouveau grand département au sein du conseil scientifique des musées nationaux. – pour une meilleure reconnaissance de l'intérêt des collections des musées d'histoire en France.

La loi du 4 janvier 2002, dite « loi musée », constitue une avancée considérable par rapport à la définition de 1945 en ce qu'elle ne fait plus référence à la notion « d'œuvres », mais qu'elle lui substitue la notion de « biens », beaucoup plus large ; de même elle ne fait plus référence à « l'intérêt artistique, historique ou archéologique », mais à une notion plus éminente encore, celle d'un « intérêt public » pour « la connaissance, l'éducation et le plaisir ».

Il faut remarquer que les dispositions relatives à la désignation des grands départements des musées nationaux, sous tutelle du ministère de la culture, ont été reprises⁵⁶ et que la réunion de leurs chefs constitue donc toujours la commission scientifique des musées nationaux. Cette commission conseille le ministre chargé de la culture sur toute question relative à la politique des musées.

Actuellement, aucun grand département, au sens de la loi citée, ne représente les collections des musées de la Malmaison et de Bois-Préau, de Fontainebleau, des plans-reliefs, de la Cité de l'architecture et du patrimoine, de la maison Bonaparte à Ajaccio, du château de Compiègne, du musée franco-américain de Blérancourt, du musée Clemenceau et de Lattre de Tassigny, etc.

Avec la création du Centre, on pourrait proposer la création d'un seizième grand département au sein de la commission scientifique des musées nationaux. Cette commission pouvant être chargée, à la demande du directeur des musées de France, de missions d'étude, de recherche et de conseil, ce nouveau grand département permettrait à la direction des musées de France, et à l'ensemble des parties concernées, de bénéficier de l'expertise développée au sein du Centre en liaison avec les différents réseaux sus-mentionnés.

En toute hypothèse, la création d'un tel « grand département » serait une reconnaissance de l'intérêt et de la richesse des collections du Centre et lui donnerait légitimité et visibilité par rapport aux autres grands établissements et musées nationaux, tout en concourant à l'approfondissement des réflexions et recherches portant sur les « biens » et collections des musées autres que de beaux-arts.

⁵⁶ Décret 2005-698 du 22 juin 2005, *JORF*, 24 juin 2005.

Qu'il s'agisse de prendre en compte et de développer les « lieux d'histoire », gérés actuellement par le ministère de la défense, de répondre à une demande sociale forte en histoire, en faisant la promotion des travaux, recherches, expositions, qui irriguent le territoire grâce à de nombreux réseaux, ou de créer un nouveau département au sein du conseil scientifique des musées nationaux, les ministères de la culture et de la communication et de la défense ont l'opportunité de redéfinir, autour d'un projet majeur, leur coopération.

- **Pour donner une nouvelle dimension au protocole Culture/Défense.**

4.3. Quelques éléments de réflexion sur la forme juridique du Centre et sur les moyens dont il disposerait, ou devrait disposer.

A. Les conséquences du choix d'un statut juridique pour le Centre. (pour plus de détails on se reportera à l'annexe n° 2)

Le choix du statut définitif de l'établissement, GIP ou EP⁵⁷, aura des conséquences directes en termes d'organisation, mais aussi et surtout, en termes de définition et d'ambition du projet. C'est donc cette réflexion qui, en amont, devra inspirer le choix retenu.

En fonction des premières orientations qui seront données à la suite de ce rapport d'étape, des schémas d'organisation seront élaborés et proposés. On peut imaginer que la mission de préfiguration du Centre en assurera la charge. Selon un usage qui est devenu assez courant, cette mission pourrait, pour sa part, prendre la forme d'un GIP. Souple, léger, temporaire, il offre tous les caractères souhaitables pour une structure de transition entre deux états comme ce fut le cas pour la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, née de la fusion de deux GIP, sa propre mission de préfiguration et l'agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI).

B. Les investissements nécessaires aux missions du Centre : évaluation, qualification, diversification.

Il convient de rappeler que, loin d'être une création *ex nihilo*, ce projet est rendu possible grâce à une importante politique d'investissement consentie par l'Etat pour la rénovation du monument et des espaces muséographiques, 100 millions d'euros ayant été engagés.

Sous toute réserve, et en l'état actuel des informations réunies, quelques chiffres permettent de dessiner à grands traits le socle à partir duquel le Centre pourrait prendre corps et donner quelques indications sur le niveau des investissements qui seraient toutefois nécessaires.

Emprise physique.

L'hôtel national des Invalides est érigé sur 16 hectares et offre une superficie utile de 91.000 m² dont 78.000 m² en surface et 13.000 m² en sous-sols, répartis de la façon suivante⁵⁸ :

| | | |
|--|-------------------------------------|--|
| Pôle musée | | 27.580 m² (soit 35,4%) |
| Musée de l'armée | 19.418 m ² (soit 24,9 %) | |
| Musée des plans-reliefs | 5.255 m ² (soit 6,8 %) | |
| Musée d'histoire contemporaine | 703 m ² (soit 0,9 %) | |
| Musée de l'Ordre national de la Libération | 2.171 m ² (soit 2,8 %) | |

⁵⁷ Il ne semble pas y avoir d'autres alternatives juridiques.

⁵⁸ Le détail en est donné en annexe.

| | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| Pôle administratif | 21.818 m ² (soit 28 %) |
| Pôle hospitalier (I.N.I.) | 16.563 m ² (soit 21,2 %) |

Dans l'hypothèse de la création du Centre, celui-ci devra être présent au sein de ce groupe de travail, qui devrait être en mesure, dans les mois qui viennent, d'élaborer et de proposer un plan de développement des espaces en fonction des missions prioritaires et de la vocation première qui sera donnée à l'hôtel des Invalides.

Les espaces actuellement attribués aux musées présents aux Invalides sont loin d'être tous aménagés. C'est le cas notamment pour les plans-reliefs, mais aussi du musée de l'Armée si l'on considère les combles spectaculaires de l'église Saint-Louis. Enfin, le musée de l'Ordre de la Libération et d'autres institutions ou espaces sont susceptibles de présenter un potentiel intéressant. Un des premiers chantiers à suivre sera donc, avec le Gouverneur militaire de Paris qui en a la responsabilité, l'achèvement d'un nouveau schéma directeur d'occupation des Invalides.

Dotations budgétaires et effectifs :

Musée de l'Armée.

Le budget de fonctionnement (hors dotation aux amortissements) était pour 2006 de 13.000 K€ et pour 2007 de 15.000 (avec un taux d'autofinancement de 70%). Le montant des investissements pour 2006 était de 13.000K€ et de 12.700K€ pour 2007.

S'agissant des plans-reliefs, l'étude de programmation de décembre 2006 estimait à 7.534K€ les investissements nécessaires à la restauration des espaces et au déploiement de l'ensemble de la collection. Il est généralement admis que, selon la muséographie adoptée, s'ajoute au coût d'une restauration des espaces un surcoût de 35 à 70 euros/m².

Il paraît raisonnable d'imaginer que 3.000 m² soient nécessaires à l'installation d'une galerie chronologique de l'histoire de France, soit un coût approximatif de 13 à 15 M€⁵⁹.

Le budget de fonctionnement du Centre devra être en revanche sensiblement augmenté par rapport à la simple addition des budgets actuels des structures existantes, de manière à rendre possible une politique d'expositions temporaires, de valorisation de la recherche et d'animation de réseau, essentielle à la réussite du projet.

En termes d'effectifs, il y avait, au 1^{er} septembre 2007, 181 agents au musée de l'Armée, une dizaine aux plans-reliefs, autant au musée de l'Ordre de la Libération et une vingtaine de personnels au musée d'histoire contemporaine, bien qu'il soit difficile de distinguer pour ces derniers la part de leur activité pour le musée et celle pour la structure de recherche. Considérons que plus de 200 agents contribuent dans ces différents établissements à l'animation du pôle musée des Invalides.

Il ressort de ces évaluations que le musée de l'Armée sera, de fait, l'élément constitutif fort du Centre. Pour autant, le musée de l'Armée ne peut incarner à lui seul un projet ayant vocation à embrasser l'ensemble des facettes de l'histoire de France.

- *Pour valoriser les investissements déjà consentis par l'Etat et assurer une plus grande efficacité dans leur achèvement.*

4.4. Premiers éléments pour la création d'une mission de préfiguration du Centre.

⁵⁹ A titre de comparaison, la rénovation complète des départements anciens et Première Guerre mondiale du musée de l'Armée, sur 2600 m² avait coûté 13,5 M€

Si les termes du rapport d'expertise pour « la création d'un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France », reçoivent l'agrément de leurs commanditaires et du Président de la République, une mission de préfiguration devrait être très rapidement constituée. Si la proposition de nommer une personnalité de premier rang était retenue et effective, cette dernière pourrait en prendre la présidence.

Les membres fondateurs de la mission de préfiguration seraient le ministère de la défense et le ministère de la culture et de la communication. Ces deux ministères, au travers des établissements concernés, lui fourniraient donc ses moyens. La mission de préfiguration pourrait prendre la forme suivante⁶⁰ :

A. Proposition d'organisation pour la mission de préfiguration du centre.

- direction du GIP :

Présidé par une haute personnalité et réunissant un groupe restreint mais très opérationnel, la direction du groupe de pilotage serait chargé de concevoir et de mettre en œuvre toutes les opérations nécessaires à la création de l'établissement, d'en préparer les statuts et le projet scientifique et culturel.

- un conseil d'administration :

Ce conseil d'administration réunirait des représentants des administrations de tutelle (DMPA, DMF, DAPA, etc.), des représentants d'autres administrations (notamment des représentants des ministères de l'éducation nationale et de la recherche), deux ou trois membres de la direction du GIP ; il serait consulté pour tout ce qui a trait à la rédaction des statuts et textes réglementaires relatifs au futur établissement ; il donnerait aussi son avis sur les modes d'organisation administratif et financier qui seraient proposés pour le futur établissement.

- un conseil scientifique et culturel :

Il serait chargé de rédiger et de préciser le projet scientifique et culturel du futur établissement en fonction des objectifs opérationnels et du calendrier déterminés par la direction du GIP. Il permettrait de réunir, dans une même assemblée, les principaux responsables scientifiques des quatre institutions muséographiques présentes aux Invalides, et de leur associer aussi des partenaires privilégiés : certains laboratoires du CNRS, dont la bibliothèque de documentation internationale contemporaine, ou l'Institut d'histoire du temps présent, le Comité des travaux historiques et scientifiques, le centre de recherches historiques, de l'école des hautes études en sciences sociales, de l'université, ou des unités de recherches de l'ANR.

- un comité d'histoire :

Plus ouvert que le précédent aux universitaires et aux personnalités extérieures, notamment à des responsables de musées d'histoire en régions, il aurait pour fonction de valider les orientations théoriques et historiographiques retenues et présentées par le conseil scientifique et culturel. Ce comité d'histoire pourrait, pour ce faire, organiser des journées d'études afin de soumettre à la critique certaines des problématiques inhérentes au projet scientifique du centre, tels que : « Continuités et ruptures de l'histoire de France », « Le renouveau de la géographie historique en France », « Territoires, langues et dialectes et histoire de France », voire même, « une histoire de France est-elle possible et souhaitable ? ». En effet, il est essentiel, notamment pour la réalisation de la galerie chronologique de l'histoire de France, que celle-ci recueille le plus large consensus possible.

- un comité pédagogique :

⁶⁰ Ce schéma d'organisation fut celui adopté, en partie, pour la CNHI.

Ce comité permettra d'intégrer, très en amont, tous les éléments relatifs aux politiques et actions éducatives du Centre qui, étant donné sa vocation, devra être en prise directe avec les comités qui élaborent, au sein de l'Education nationale, les programmes scolaires.

Dans un premier temps il vous est proposé que seule la direction du GIP soit constituée de personnels permanents. Les autres comités ou conseils étant des assemblées consultatives non permanentes.

B. Le choix d'une personnalité de premier rang pour porter le projet de centre.

Un tel projet suscitera naturellement des interrogations. Certains ne voudront y voir qu'une tentative politique pour établir une histoire et des vérités officielles, alors que, fondamentalement, et à la différence de certaines lois mémorielles, il s'agit du contraire. Confier à une personnalité de premier rang, incontestable par sa stature et son engagement intellectuels, concernée au premier chef par ses travaux et ses publications, le soin de mener ce projet à son terme peut permettre de désamorcer de tels procès d'intention.

C. Le choix d'un « nom » signifiant pour incarner le projet de centre.

De la même façon qu'une personnalité reconnue et respectée permettra de contenir les *a priori* qu'un tel projet ne manquera pas de susciter, lui trouver un nom simple et évocateur de son ambition s'avèrera nécessaire.

Plusieurs hypothèses sont possibles. Conserver la notion de « centre » en est une, mais la notion de « centre de recherche et d'expositions permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France » est trop longue pour figurer comme telle. La notion de « musée d'histoire de France » est aussi à éviter pour deux raisons. Premièrement, il en existe déjà au moins potentiellement deux : celui dédié par Louis-Philippe aux plus grandes « gloires de la France » à Versailles et celui des Archives nationales à l'hôtel de Soubise.

Deuxièmement, loin de vouloir s'ériger en musée unique de « l'histoire de France », ce qui serait faux, et sembler concurrencer les deux musées cités précédemment, le projet des Invalides doit affirmer sa singularité :

- singularité des collections protéiformes et incomparables qui y seront rassemblées : objets, tableaux, maquettes, armures, armes, documents audiovisuels, etc. ;
- singularité de son projet scientifique : décrire et faire comprendre à travers des témoins matériels de l'histoire, une histoire de France dans la longue durée, sans en exclure l'impact des événements contingents ;
- singularité de ses modes de diffusion et de valorisation : création d'un portail documentaire ouvert à la fois à la recherche et au grand public ; politique de publication et d'animation de la recherche avec des laboratoires ou des groupes de recherche conventionnés ;
- singularité de son mode de fonctionnement avec de multiples réseaux nationaux et internationaux, dont celui des musées d'histoire nationale, afin de développer avec eux une muséographie évolutive et interactive.

Idéalement, le nom du Centre devrait permettre d'évoquer tout cela.

La notion de « cité », qui pourrait convenir sous le développé de « cité de l'histoire de France », nous semble devoir être écartée à cause de la surabondance actuelle des « cités ». Pour n'en mentionner que quelques unes : Cité nationale de l'histoire de l'immigration ; Cité

de l'architecture et du patrimoine ; Cité des Archives nationales ; Cité de la mode et du design, Cité de la mer, etc. .

D'autres propositions méritent l'analyse :

Napoléon considérait que certains monuments historiques, comme l'histoire de France, était « la maison des siècles ». Cette formule, qui ne manque pas de poésie, ni d'originalité, tout en étant extrêmement explicite, pourrait se combiner assez bien avec la notion plus simple, et explicite, de « maison de l'histoire » pour donner :

« La maison des siècles et de l'histoire »

Cette notion de « maison des siècles » permet de traduire l'aspect majeur du projet, à savoir que l'histoire est un *continuum*.

Sous réserve, le titre de « maison de l'histoire » est celui que nous avons retenu pour le titre de ce rapport d'étape.

- ***Pour assurer les bases d'un discours fondateur et de rupture, pour « revenir à l'histoire ».***

Conclusion :

« Depuis quand la France ? »

Répondre à cette question revient à s'interroger sur l'histoire de la réalité nationale. Celle-ci n'est naturellement pas univoque, ni « éternelle ». Les réponses apportées au fil du temps à cette question ont été le plus souvent inspirées par des philosophies politiques qui ont cherché dans cette histoire une filiation, parfois une justification.

Une tradition monarchiste et catholique voyait dans le baptême de Clovis, premier des Mérovingiens à régner sur de vastes territoires et surtout premier roi qui se soit fait chrétien, le début de notre histoire nationale. Le général de Gaulle, lui-même, ne parlait-il pas de nos « quinze siècles d'histoire », faisant ainsi remonter notre genèse au siècle du sacre de Reims ?

La vision républicaine, telle qu'elle fut exposée dans les manuels scolaires, plongeait les racines du pays dans un terreau plus ancien : « Notre pays s'appelait jadis la Gaule et ses habitants les Gaulois ». Paradoxalement et fortuitement, cette thèse bénéficiait d'une apparente légitimité dans le *De Bello gallico* de César qui donnait une description de la Gaule transalpine assez semblable, dans ses frontières, à la France du XIX^e siècle.

Enfin, une troisième vision, celle qui prévaut actuellement, considère que le territoire, l'Etat et la langue, de ce qui fut et est encore en grande partie la France, ne prennent une forme constante qu'à compter du partage de l'Empire de Charlemagne en 843, faisant dire à certains⁶¹, symboliquement, que la France s'était faite de Verdun (843) à Verdun (1916).

Ainsi, « depuis quand la France ? » présuppose de s'interroger sur « qu'est-ce que la France ? » et c'est bien cette question centrale qui est au cœur du projet de création d'une « maison de l'histoire » aux Invalides.

Cet immense monument possède tous les atouts pour en être l'hôte :

- des espaces restaurés et un potentiel de développement dans un monument exceptionnel encore trop peu connu du grand public ;
- des collections historiques dont la diversité est sans comparaison avec aucune autre institution⁶² et qui évoquent tout particulièrement « la réalité nationale » ;

Pour n'en prendre qu'un exemple, les anciennes collections royales offrent un éclairage particulier sur la constitution du territoire « de Verdun à Verdun », pour reprendre l'expression évoquée précédemment : les plans-reliefs montrent en trois dimensions nos frontières, et les collections d'armures, d'armes, de tableaux, du musée de l'Armée nous rappellent, suivant l'aphorisme du général de Gaulle, que « la France s'est faite à coups d'épée », les guerres n'étant jamais faites que pour défendre ou conquérir des territoires.

- des collections sonores uniques au monde qui permettront de comprendre et de restituer l'esprit et la société des « temps modernes » ; ces collections, aujourd'hui privées, et qui étaient pour certaines susceptibles de rejoindre d'autres institutions étrangères, resteraient ainsi en France ;

- un projet scientifique répondant à la forte demande sociale en histoire et bénéficiant pour sa muséographie des exemples les plus récents et les plus réussis des grands musées d'histoire mondiaux, dont le *National Museum of American History* et le *United States Holocaust Memorial Museum* de Washington (DC) et le *Cabinet War Rooms* de Londres.

⁶¹ Notamment Colette Beaune, *Naissance de la Nation France*, Paris, Gallimard, 1985.

⁶² Cf. chapitre 3 du présent rapport qui en fait une description.

- un rôle d'animation de réseaux afin de permettre aux recherches sur l'histoire de France de « longue durée » et aux autres musées d'histoire sur le territoire, de mieux faire connaître, et reconnaître, leurs travaux et la qualité de leurs collections et de leurs expositions.

A l'heure où l'Europe se dote d'une *Maison de l'histoire européenne*⁶³, la France aurait ainsi l'espoir de retrouver des moments pleins d'histoire nationale. Le lien entre les Français et leur histoire est distendu, contrarié. Il nous appartient de lui redonner sa solidité, son épaisseur, sa légitimité.

La France a une longue histoire. La France est *la maison des siècles*. Donnons une « maison de l'histoire » à la France.

⁶³ La première réunion de son comité scientifique se tiendra le 3 mars 2008.

ANNEXES

ANNEXE 1 – L'Hôtel national des Invalides (plans par niveau).

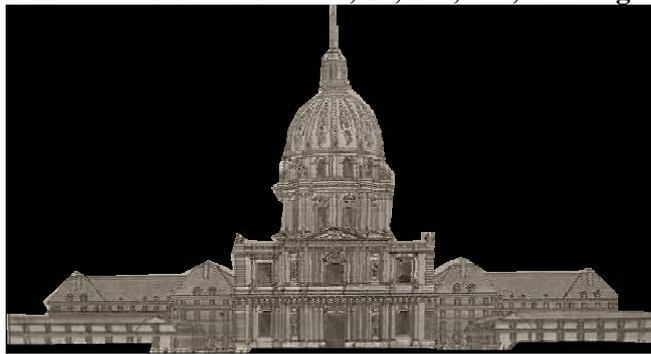
ANNEXE 2 – Quelques éléments de réflexions provisoires et relatifs concernant le statut définitif du Centre

ANNEXE 3 – Eléments de bibliographie (la version définitive sera établie avec le rapport final).

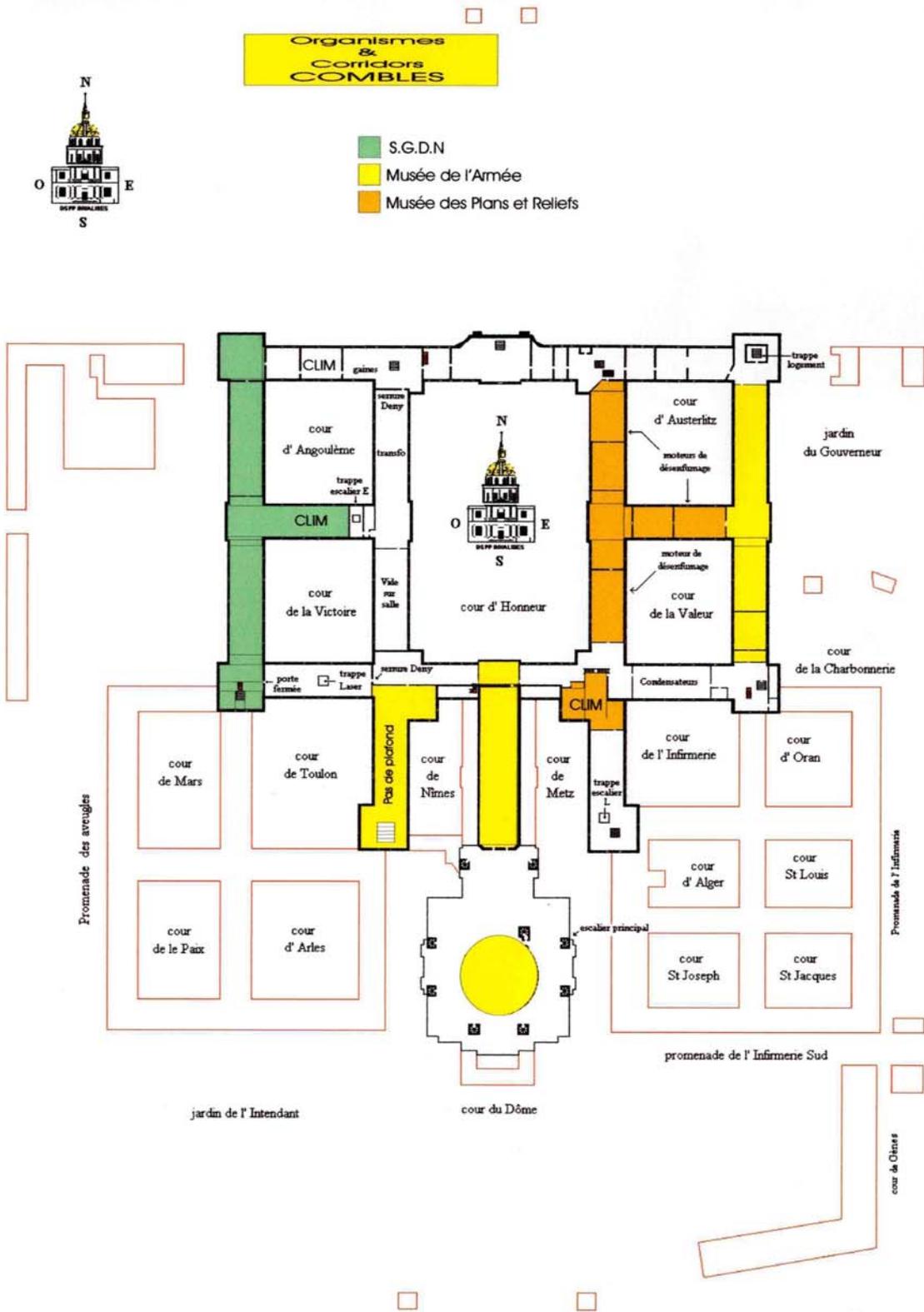
ANNEXE 4 – Personnalités rencontrées.

ANNEXE 1

L'Hôtel national des Invalides
(plans par niveau : rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} étages, combles)



Combles



ANNEXE 2

Quelques éléments de réflexions provisoires et relatifs concernant le statut définitif du Centre

Il est d'usage de prévoir dans le titre premier du décret de création d'un EP son domaine d'activité et ses missions puis, dans son titre 2, son organisation et son fonctionnement. Enfin, dans les titres suivants, le détail de son organisation et son régime financier. L'expérience recommande de détailler le projet scientifique et culturel de l'établissement dans le titre premier ou, comme ce fut le cas pour la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)⁶⁴, de faire précéder le texte du décret d'un rapport synthétique faisant état de la nature et des objectifs de l'établissement envisagé. Lors de la création d'un GIP, une convention constitutive de l'établissement fixe à la fois ses objectifs et les droits et obligations des différents membres fondateurs.

Sans préjuger de la forme juridique qui sera définitivement arrêtée, GIP ou EP, il convient d'attirer l'attention sur la nécessité de rédiger un projet scientifique et culturel assez détaillé dès l'élaboration des statuts de l'établissement. *A contrario*, certains établissements récents ayant par trop négligé cet aspect se trouvent maintenant confrontés à des problèmes d'organisation interne, ou, cas de figure plus courant, rencontrent des problèmes de fonctionnement par rapport à leur tutelle. Il faut donc recommander, dès la création des statuts de l'établissement, une description approfondie de ses missions et de ses principaux organes de direction ou de coordination, notamment scientifiques.

Enfin, bien que le ministère de la culture et de la communication ait abandonné la forme des contrats d'objectifs et de moyens pour leur préférer des contrats de performance, il serait plus judicieux de maintenir cette forme de lien contractuel entre le futur établissement et sa, ou ses, tutelle(s), comme c'est actuellement le cas au ministère de la défense pour ses trois établissements publics culturels. Une cohérence formelle entre, d'une part, les objectifs stratégiques de l'établissement et, d'autre part, ses objectifs opérationnels, devra être systématiquement recherchée.

L'hypothèse d'un groupement d'intérêt public à caractère culturel.

D'un point de vue administratif et fonctionnel, le groupement d'intérêt public à caractère culturel est généralement une structure légère, non pérenne et peu contraignante, fonctionnant sur le même principe qu'une « auberge espagnole », à savoir que l'on y trouve ce que l'on veut bien y apporter. La rédaction de la convention constitutive du GIP, par ses différents membres fondateurs, permet d'évaluer la part de chacun, le niveau et la nature de leur contribution, tout en précisant les objectifs et le terme poursuivis. Les GIP ne conviennent donc pas, en principe, à des projets pour lesquels il serait nécessaire de disposer de locaux importants, ou de collections patrimoniales impliquant un investissement dans la longue durée. C'est pourquoi, les GIP à caractère culturel sont, la plupart du temps, adossés à une institution majeure qui leur donne l'essentiel de leurs ressources humaines et financières et les abrite. C'est le cas, par exemple, du Centre de recherche du château de Versailles⁶⁵ dont les structures, les moyens et les personnels, lui sont affectés, ou mis à disposition, en presque totalité par l'EP du château de Versailles.

⁶⁴ Cf. rapport au Président de la République relatif au décret n°2006-1388 du 16 novembre 2006 portant création de l'établissement public de la Porte Dorée – Cité nationale de l'histoire de l'immigration, *JORF* du 17 novembre 2006.

⁶⁵ La convention constitutive du GIP « centre de recherche du château de Versailles », a été approuvée par arrêté du 27 octobre 2006 pour une durée de neuf années.

De même, si la galerie chronologique de l'histoire de France et les espaces d'expositions temporaires doivent être installés dans des espaces auparavant dévolus à tel ou tel musée, le GIP, qui en recevra la gestion, risque de se trouver dans une situation concurrentielle, voire conflictuelle, par rapport aux autres musées. Enfin, créer une nouvelle institution au sein des Invalides qui souffrent déjà d'un « trop plein » de ce point de vue, risque de paraître incohérent et contraire aux principes de la RGPP.

L'hypothèse d'un établissement public.

L'établissement public offrirait pour le centre un cadre administratif et juridique stable et cohérent permettant une mutualisation des espaces, des ressources humaines et des moyens financiers de certains des établissements existants aux Invalides (de part sa nature juridique son histoire et ses missions le musée d'histoire contemporaine resterait bien entendu attaché à la BDIC dont il n'est pas dissociable).

La Cité de l'architecture et du patrimoine⁶⁶ a été créée de cette façon grâce à la réunion de plusieurs établissements juridiquement et administrativement dissemblables : le musée des monuments français, l'institut français d'architecture et le centre des hautes études de Chaillot. Ces trois structures se retrouvent au sein du nouvel établissement public sous la forme de trois départements, ou directions, en charge respectivement : du patrimoine, de l'architecture et de la formation. Il faut remarquer que le musée des monuments français était déjà le fruit de la réunion de collections muséographiques : celles du musée de sculpture comparée de Viollet-le-Duc et celles du musée des moulages et des peintures du conservateur Paul Deschamps.

Si l'exemple de la Cité de l'architecture et du patrimoine semble probant, l'on imagine aisément que les différents musées des Invalides puissent former autant de départements, ou de directions, du futur Centre. Cependant, risque de se poser un problème de « visibilité », d'identité, donc de notoriété, de ces différentes entités. En effet, si la Cité de l'architecture et du patrimoine semble avoir gagné son pari et occuper une place singulière dans le paysage muséographique parisien qui se souvient encore de l'ancien musée des monuments français et, plus encore, de celui de sculptures comparées de Viollet-le-Duc ?

Il faudra donc, en créant l'EP, attacher un soin tout particulier à ménager et rendre compatibles, l'action scientifique propre à chaque département, ou direction, du Centre, et le projet global dudit Centre. Ainsi, si l'objectif est notamment de proposer au grand public la visite d'une galerie chronologique de l'histoire de France et des expositions temporaires s'y rapportant, celles-ci doivent susciter chez les visiteurs qui ne viendraient pas voir autrement le musée de l'Armée, ou celui des plans-reliefs, l'envie de les découvrir et de prolonger ainsi leur visite. Inversement, les nombreux touristes étrangers qui viendraient aux Invalides dans le but initial de voir le tombeau de l'Empereur, devraient être invités à commencer leur visite par la galerie chronologique de l'histoire de France avant de voir le tombeau de « l'Aigle », puis de poursuivre leur appréhension de notre histoire dans les grands départements patrimoniaux des musées de l'Armée et des plans-reliefs.

En conséquence, le statut du Centre, et son organisation fonctionnelle, doivent permettre aux différents départements du Centre un enrichissement mutuel, d'une complémentarité et d'une singularité attrayantes, dépassant l'apparent paradoxe d'être à la fois distinct et indissociable, comme le sont les membres d'un même corps. On peut imaginer aisément que des services communs, créés en mutualisant les structures actuelles, dont les services chargés des expositions, des publications ou de la diffusion scientifique et pédagogique, et un secrétariat général assurant la bonne marche de l'ensemble, puissent y contribuer.

⁶⁶ Décret n°2004-683 du 9 juillet 2004, *JORF* du 10 juillet 2004., relatif à l'établissement public de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

ANNEXE 3

Éléments de bibliographie (la version définitive sera établie avec le rapport final) HISTOIRE, MUSÉES, MÉMOIRE

AMOUROUX (Henri) – *La Grande histoire des Français sous l'Occupation : joies et douleurs du peuple libéré* – Robert Laffont, 1988.

ANDRIEUX (Claire), LAVABRE (Marie-Claire) et TARTAKOWSKY (Danielle), dir. – *Politiques du passé, usages politiques du passé dans la France contemporaine* – Publications de l'Université de Provence, 2006.

AUGE (Marc) – *Les Lieux de mémoire du point de vue de l'ethnologue* – Gradhiva, 1989.

AZEMA (Jean-Pierre), directeur – *Jean Moulin face à l'Histoire* – Flammarion, 2000.

BAILLARGEAT (René) – *Les Invalides, trois siècles d'histoire* – Musée de l'armée, 1975.

BARCELLINI (Serge) et TODOROV (Tzvetan), directeurs – « La Mémoire, entre Histoire et politique », *Cahiers français* n° 303 – La Documentation Française, juillet-août 2001.

BARDE (Yves) – *Vauban ingénieur et homme d'affaires* – l'Armançon, 2006.

BEAUNE (Colette) – *Naissance de la Nation France*, Gallimard, 1985.

BECKER (Annette) – *La Guerre et la Foi : de la mort à la mémoire (1914-1930)* – Armand Colin, 1994.

BECQUET (Valérie) et LINARES (Chantal de) – *Quand les jeunes s'engagent* – L'Harmattan, 2005.

BENAMOU (Georges-Marc) – *Un mensonge français : retours sur la guerre d'Algérie* – Robert Laffont, 2003.

BERNOU-FIESELER (Anne) et THEOFILAKIS (Fabien) – *Dachau : mémoire et histoire de la déportation* – Tirésias, 2006.

BLOCH (Marc) – *Apologie pour l'Histoire* – Armand Colin, 1985.

BLOCH (Marc) – *L'Histoire, la guerre, la Résistance* – Gallimard, 2006.

BOCHURBERG (Claude) – *L'Histoire bafouée ou la dérive relativiste* – L'Harmattan, 1992.

BODER (David P.) – *Je n'ai pas interrogé les morts* – Tallandier, 2006.

BOIS (Jean-Pierre) – *Histoire des 14 juillet (1789-1919)* – Ouest-France, 1991.

BRANCHE (Raphaëlle) – *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?* – Seuil, 2005.

BRAUDEL (Fernand) – *L'Identité de la France* – Flammarion, 1990.

BUFFETAUT (Yves) – *Atlas de la Première Guerre mondiale* – Autrement, 2007.

BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques), directeurs – *Histoire de la France*, cinq tomes (« L'Espace français », « Héritages », « La Longue durée de l'Etat », « Choix culturels et mémoire », « Les Conflits ») – Seuil, 2000.

CADIOU (François), COULOMB (Clarisse), LEMONDE (Anne) et alii – *Comment se fait l'histoire : pratiques et enjeux* – La Découverte, 2005.

CALLU (Agnès) et LEMOINE (Hervé) – *Des archives sonores au témoignage oral, guide des sources en sciences sociales* – Belin, 2005.

CANDAU (Joël) – *Anthropologie de la mémoire* – Presses universitaires de France, 1996.

CANINI (Gérard), directeur – *Mémoire de la Grande Guerre : témoins et témoignages*, actes du colloque de Verdun, 12-14 juin 1986 – Presses universitaires de Nancy, 1989.

CAUJOLLE (Christian), directeur – *Photographier la guerre ? Bosnie, Croatie, Kosovo* – Editions de l'Imprimeur/Historial de la Grande Guerre, 2000.

CAZALS (Rémy), PICARD (Emmanuelle) et ROLLAND (Denis), directeurs – *La Grande Guerre : pratiques et expériences*, actes du colloque international de Craonne et Soissons, 12-13 novembre 2004 – Privat, 2005.

CHAUMONT (Jean-Michel) – *La Concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance* – La Découverte, 2002.

CITRON (Suzanne) – *Le mythe national, l'histoire de France en question*, thèse – L'Atelier, 1987.

CŒURE (Sophie) – *La Mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique (de 1940 à nos jours)* – Payot, 2007.

CRUBELLIER (Maurice) – *La Mémoire des Français : recherches d'histoire culturelle* – Henri Veyrier, 1991.

DECAUX (Alain) et CASTELOT (André) – *Dictionnaire d'Histoire de France* – Perrin, 1988.

DESCAMPS (Florence), directrice – *Les Sources orales et l'Histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux* – Bréal, 2006.

DORION (Anne-Noémie) – *Le devoir de mémoire des compagnons de la libération* – Le Figaro, 2007.

DOSSE (François) – *Paul Ricœur, Michel de Certeau : l'Histoire, entre le dire et le faire* – L'Herne, 2007.

DUMOULIN (Olivier) – *Le Rôle social de l'historien* – Albin Michel, 2003.

« L'Etat et les mémoires », *Regards sur l'actualité* n° 325 – La Documentation française, novembre 2006.

FAIVRE (Maurice) – *Le Renseignement dans la guerre d'Algérie* – Lavauzelle, 2006.

FERRO (Marc) – *L'Histoire sous surveillance* – Calmann-Lévy, 1985.

FERRO (Marc) – *Le Ressentiment dans l'Histoire* – Odile Jacob, 2007.

FINKIELKRAUT (Alain), directeur – *Qu'est-ce que la France ?* – Stock/Panama, 2007.

FOUQUET-LAPAR (Philippe) – *Histoire de l'armée française* – Presses universitaires de France, 1986.

GALLISSOT (René) – *La République française et les indigènes* – L'Atelier, 2006.

GALLO (Max) – *La Nuit des longs couteaux* – Robert Laffont, 1970.

GALLO (Max) – *Fier d'être français* – Fayard, 2006.

GALLO (Max) – *L'Âme de la France* – Fayard, 2007.

GERVEREAU (Laurent), directeur – *Musées d'histoire et histoire dans les musées* – Association internationale des musées d'histoire, 1992.

GERVEREAU (Laurent), CONSTANS (Claire), directeurs – *Le musée révélé, l'histoire de France au château de Versailles*, Robert Laffont, Château de Versailles, 2005.

GERVEREAU (Laurent) – *Vous avez dit musées ?* – CNRS Editions, 2006.

GLISSANT (Edouard) – *Mémoires des esclavages : la fondation d'un centre national pour la mémoire des esclavages et de leurs abolitions* – Gallimard, 2007.

GOB (André) et DROUGUET (Noémie) – *La Muséologie* – Armand Colin, 2006.

HAAS (Pierre) – *De la désolation à la victoire* – Editions de Fallois, 2007.

HALBWACHS (Maurice) – *Les Cadres sociaux de la mémoire (1925)* – Albin Michel, 1994.

HALBWACHS (Maurice) – *La Mémoire collective et le Temps (1947)* – Cahiers internationaux de sociologie, 1996.

HALBWACHS (Maurice) – *La Mémoire collective (1950)* – Albin Michel, 1997.

HAZAREESINGH (Sudhir) – *Le Saint Napoléon* – Tallandier, 2007.

HEERS (Jacques) – *L'Histoire assassinée : les pièges de la mémoire* – Editions de Paris, 2006.

IGOUNET (Valérie) – *Histoire du négationnisme en France* – Seuil, 2000.

JACQUET (Michel) – *La Grande Guerre sur grand écran* – Anovi, 2006.

JEANNENEY (Jean-Noël) – *La République a besoin d'histoire* – Seuil, 2000.

JOLY (Marie-Hélène) et GERVEREAU (Laurent) – *Musées et collections d'histoire en France* – Association internationale des musées d'Histoire, 1996.

JOLY (Marie-Hélène) et COMPERE-MOREL (Thomas) – *Des musées d'histoire pour l'avenir*, Noësis, Historial de la Grande Guerre de Péronne, 1998.

KLARSFELD (Serge), éditeur scientifique – *Loi du souvenir du martyr et de l'héroïsme : Yad Vashem*, discours prononcé à la Knesseth, le 12 mai 1953 par le professeur Ben-Zion Dinour – Fils et filles de déportés juifs de France, 2003.

LAGRANGE (François) et REVERSEAU (Jean-Pierre) – *Les Invalides, l'Etat, la guerre, la mémoire* – Découvertes-Gallimard, 2007.

LATTRE DE TASSIGNY (Jean de) – *Histoire de la Première Armée française* – Plon, 1949.

LAWLER (Nancy) – *Soldats d'infortune : les tirailleurs ivoiriens de la Deuxième Guerre mondiale* – L'Harmattan, 1996.

LE BLANC (François-Yves) – *La Route des fortifications en Atlantique* – Huitième jour, 2007.

LE GOFF (Jacques) et NORA (Pierre), directeurs – *Faire de l'Histoire*, trois tomes (« Nouveaux problèmes », « Nouvelles approches », « Nouveaux objets ») – Gallimard, 1986.

LE GOFF (Jacques) – *Histoire et mémoire* – Gallimard, 1988.

LEVI (Primo) – *Le Devoir de mémoire* – Mille et une nuits, 1995.

LIAUZU (Claude), directeur – *Dictionnaire de la colonisation française* – Larousse, 2007.

LORMER (Dominique) – *Histoire de la France militaire et résistante* – Editions du Rocher, 2000.

LOSURDO (Domenico) – *Le Révisionnisme en histoire* – Albin Michel, 2006.

MENDES FRANCE (Pierre) – *Dire la vérité* – Tallandier, 2007.

MOUMEN (Abderahmen) – *Entre histoire et mémoire, les rapatriés d'Algérie* – Gandini, 2003.

NICOLAIDIS (Dimitri), directeur – *Oublier nos crimes : l'amnésie nationale, une spécificité française ?* – Autrement, 2002.

NICOLAS (Louis) – *Histoire de la marine française* – Presses universitaires de France, 1949.

NICOLET (Claude) – *Histoire, nation, république* – Odile Jacob, 2000.

NOIRIEL (Gérard) – *A quoi sert l'identité nationale ?* – Agone, 2007.

NOIRIEL (Gérard) – *Atlas de l'immigration en France* – Autrement, 2007.

NOIRIEL (Gérard) – directeur, *L'identification. Genèse d'un travail d'Etat*, Belin, 2007.

NORA (Pierre) – *L'Ere de la commémoration* – Gallimard, 1992.

NORA (Pierre) – directeur, *Les lieux de mémoire*, 3 tomes, Gallimard, 1997.

PETITIER (Paule) – *Jules Michelet, l'homme-histoire* – Grasset, 2006.

PETRE-GRENOUILLEAU (Olivier) – *Les Traités négrières* – Gallimard, 2004.

POULOT (Dominique) – *Une histoire des musées de France* – La Découverte, 2005.

PROST (Antoine) – *Les Anciens combattants et la société française (1914-1939)* – Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977.

PROST (Antoine) – *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, 1996.

PROST (Yannick) – *Petites leçons d'histoire contemporaine* – Presses universitaires de France, 2000.

REMOND (René) – *Quand l'Etat se mêle de l'histoire* – Stock, 2006.

RENAN (Ernest) – *Qu'est-ce qu'une nation ?* – Le mot et le reste, 2007.

RICŒUR (Paul) – *La Mémoire, l'Histoire, l'oubli* – Seuil, 2000.

- RIGNAC (Paul) – *Indochine : les mensonges de l'anticolonialisme* – Indo Editions, 2007.
- RIOUX (Jean-Pierre) – *La France perd la mémoire : comment un pays démissionne de son histoire* – Perrin, 2006.
- ROUQUET (François), VIRGILI (Fabrice) et VOLDMAN (Danièle), dir. – *Amours, guerre et sexualité : 1914-1945* – Gallimard-BDIC-Musée de l'Armée, 2007.
- ROUSSO (Henri) – *Vichy, un passé qui ne passe pas*, avec Eric Conan, Fayard, 1994.
- ROUSSO (Henri) – *Le Régime de Vichy* – Presses universitaires de France, 2007.
- RUANO-BORBALAN (Jean-Claude), directeur – *L'Histoire aujourd'hui : nouveaux objets de recherche, courants et débats, le métier d'historien* – Sciences humaines éditions, 1999.
- ROYER (Henri) – *L'Histoire vraie : ce qui fut... ce qui est* – Art de la reconnaissance contemporaine, 1918.
- SAINT-MARC (Hélie de) – *Notre histoire* – Les Arènes, 2002.
- SANSOT (Pierre) – « Du bon et du moins bon usage de la commémoration », in JEUDY (Henri-Pierre), directeur, *Patrimoines en folie*, Maison des sciences de l'homme, 1990.
- SANTAMARIA (Yves) – *Le Pacifisme, une passion française* – Armand Colin, 2005.
- SAVARESE (Eric) – *La Guerre des mémoires* – Non Lieu, 2007.
- SIBILLE (Claire), directrice – *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* – La Documentation française, 2007.
- SOUYRIS-ROLLAND (André) – *La Véritable histoire des chantiers de jeunesse* – CERPA, 2006.
- STREIFF (Gérard) – *Guy Môquet* – Le Temps des cerises, 2007.
- TERNON (Yves) – *Guerres et génocides au XXe siècle* – Odile Jacob, 2007.
- TERRAS (Christian) – *Les Faussaires de l'Histoire* – Golias, 1999.
- TERRAY (Emmanuel) – *Face aux abus de mémoire* – Actes Sud, 2006.
- TOBELEM (Jean-Michel) – *Le Nouvel âge des musées* – Armand Colin, 2007.
- TODOROV (Tzvetan) – *Les Abus de la mémoire* – Arléa, 1995.
- TRONQUOY (Philippe), directeur – « Les valeurs de la République », *Cahiers français* n° 336 – La Documentation française, janvier-février 2007.
- TUBIANA (Maurice) – *N'oublions pas demain : mémoires* – Editions de Fallois, 2007.
- TUTIAUX-GUILLON (Nicole) et NOURRISSON (Didier), directeurs – *Identité, mémoires, conscience historique*, actes du colloque de Lyon en novembre 2001 – Université de Saint-Etienne, 2003.
- VIDAL-NAQUET (Pierre) – *Les Assassins de la mémoire* – La Découverte, 1987.
- VIDAL-NAQUET (Pierre) – *L'Histoire est mon combat* – Albin Michel, 2006.

VILLEPIN (Dominique de), éditeur scientifique – *Histoire de la diplomatie française*, deux tomes (« Du Moyen-Age à l'Empire » et « De 1815 à nos jours ») – Perrin, 2005.

VOISIN (André-Roger) – *L'école des poilus : l'enseignement de la guerre dans les écoles primaires de 1870 à 1914*, Cheminements 2007.

VOVELLE (Michel) – *1789 : l'héritage et la mémoire* – Privat, 2007.

WAHNICH (Sophie), directrice – *Fictions d'Europe : la guerre au musée (Allemagne, France, Grande-Bretagne)* – Editions des archives contemporaines, 2003.

WALLENBORN (Hélène) – *L'Historien, la parole des gens et l'écriture de l'Histoire : le témoignage à l'aube du XXIe siècle* – Labor, 2006.

WIESEL (Elie) – « La Mémoire comme résistance », in MALET (Emile), directeur, *Résistance et mémoire, d'Auschwitz à Sarajewo*, actes du colloque de Lyon en octobre 1992, Hachette, 1993.

WIEVIORKA (Annette) – *Déportation et génocide : entre la mémoire et l'oubli* – Plon, 1992.

WIEVIORKA (Olivier) – *Histoire du débarquement en Normandie* – Seuil, 2007.

ANNEXE 4

Personnalités rencontrées

L'ordre retenu est celui des dates des premiers entretiens certaines, personnalités ayant été rencontrées à plusieurs reprises. Je tiens à les remercier très vivement pour le temps et les avis qu'elles ont bien voulu m'accorder.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma reconnaissance et ma gratitude à Monsieur Charles Personnaz, chef du bureau de l'action culturelle et muséographique de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense, pour ses conseils avisés et pour avoir partagé avec moi, depuis plusieurs mois, la conviction de la nécessité et de l'intérêt de ce projet.

Madame Marie-Paule Arnauld, directrice du musée des monuments français – 22 novembre 2007

Général de brigade (2S) Robert Bresse, directeur du musée de l'armée – 3 décembre 2007

Monsieur Jean-Jacques Aillagon, président de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles – 4 décembre 2007

Madame Marie-Hélène Joly, adjointe au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense – 5 décembre 2007

Monsieur Thierry Sarmant, conservateur en chef à la bibliothèque nationale, 5 décembre 2007.

Général de corps d'armée Bruno Dary, gouverneur militaire de Paris – 7 décembre 2007

Madame Martine de Boisdeffre, directrice des archives de France – 13 décembre 2007

Madame Isabelle Neuschwander, directrice des archives nationales, 13 décembre 2007.

Monsieur Christian Piotre, secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense – 13 décembre 2007

Monsieur Jean-Paul Bodin, directeur adjoint du cabinet du ministre de la défense – 14 décembre 2007

Monsieur Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine – 14 décembre 2007

Madame Kristine Glucksmann, conseillère au cabinet du ministère de la défense – 18 décembre 2007

Monsieur Jean-François Hébert, directeur de cabinet de la ministre de la culture et de la communication – 18 décembre 2007

Monsieur Georges-Marc Benamou, conseiller à la présidence de la République – 18 décembre 2007

Monsieur Eric Garandeau, conseiller technique culture et communication à la présidence de la République – 18 décembre 2007

Madame Paule René-Bazin, conservatrice générale du patrimoine – 20 décembre 2007

Monsieur Eric Lucas, directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense – 20 décembre 2007

Madame Francine Mariani-Ducray, directrice des musées de France – 2 janvier 2008

Monsieur Max Polonowski, directeur du musée des plans reliefs – 2 janvier 2008

Madame Marie-Christine Labourdette, conseillère de la ministre de la culture et de la communication – 11 février 2008

Madame Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la bibliothèque de documentation contemporaine, et du musée d'histoire contemporaine, 12 février 2008.